



RAPPORT D'EVALUATION DES CAPACITES
NATIONALES POUR LA REDUCTION DES RISQUES,
LA PREPARATION ET LA REponse AUX URGENCES
AU BURUNDI

Juillet 2013

Table de matières

1.	Introduction	5
1.1.	Contexte	5
1.2.	Justification de l'évaluation	5
2.	Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle	6
2.1.	Méthodologie et processus d'évaluation	6
2.2.	Composition de l'équipe de travail multisectorielle	7
2.3.	Collecte et analyse de données	7
3.	Analyse de situation	9
3.1.	Profil socio-économique du Burundi	9
3.2.	Profil des risques de catastrophes au Burundi	9
3.2.1.	Les inondations	10
3.2.2.	Les glissements de terrain et coulée de boue.....	11
3.2.3.	La sécheresse	11
3.2.4.	La grêle	11
3.2.5.	Les mouvements sismiques	12
3.2.6.	Les risques d'origine biologique.....	12
3.2.7.	Les risques d'origine technologique	12
4.	Résultats d'évaluation.....	14
4.1.	Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyogo : Cadre institutionnel	14
4.1.1.	Appropriation : Cadre législatif et stratégique	14
4.1.2.	Cadre organisationnel	16
4.1.3.	Coordination et relations	17
4.1.3.1.	Coordination nationale pour la prévention	17
4.1.3.2.	Coordination nationale en cas d'urgence	18
4.1.3.3.	Coordination intégrée autour du CSLP II	18
4.1.3.4.	Mécanismes de coordination du Système des Nations Unies	19
4.1.4.	Financement	21
4.1.5.	Défis et lacunes identifiées	22
4.1.6.	Recommandations pour le renforcement des capacités	25

4.2.	Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyogo : Identification des risques de catastrophe.....	27
4.2.1.	Capacités existantes.....	27
4.2.1.1.	Hydrométéorologie.....	27
4.2.1.2.	Météorologie	27
4.2.1.3.	Cartographie et topographie	28
4.2.1.4.	Système d'alerte précoce.....	28
4.2.1.5.	Gestion des données et l'information	29
4.2.1.6.	Bases de données existantes	30
4.2.1.7.	Partage et accès aux données.....	30
4.2.2.	Défis et lacunes identifiées	30
4.2.3.	Recommandations pour le renforcement des capacités	33
4.3.	Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyogo : Connaissances, innovations et éducation.....	35
4.3.1.	Capacités existantes.....	35
4.3.2.	Défis et lacunes identifiées	36
4.3.3.	Recommandations pour le renforcement des capacités	37
4.4.	Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyogo : Réduire les facteurs de risque.....	39
4.4.1.	Capacités existantes.....	39
4.4.1.1.	La gestion de l'environnement et le changement climatique	39
4.4.1.2.	La gestion des ressources en eaux et des terres.....	41
4.4.1.3.	L'agriculture et l'élevage.....	42
4.4.1.4.	L'accompagnement par les partenaires à la coopération internationale.....	42
4.4.2.	Défis et lacunes identifiées	45
4.4.3.	Recommandations pour le renforcement des capacités	47
4.4.3.1.	Recommandations génériques	47
4.4.3.2.	La gestion de l'environnement	48
4.4.3.3.	La gestion des ressources en eaux/ Eau et assainissement	48
4.4.3.4.	Agriculture, élevage et sécurité alimentaire.....	48
4.4.3.5.	Aménagement du territoire et urbanisme.....	49
4.4.3.6.	Santé publique	50
4.5.	Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyogo : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes	51
4.5.1.	Capacités existantes.....	51

4.5.2.	Défis et lacunes identifiées	51
4.5.3.	Recommandations pour le renforcement des capacités	52

1. Introduction

1.1. Contexte

Le Burundi est très vulnérable face aux risques naturels et catastrophes associés aux changements climatiques. Le pays a connu ces dernières années des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sécheresse prolongée au Nord du pays, des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Du fait de son relief accidenté sur une bonne partie du territoire national, le Burundi est fréquemment frappé par des glissements de terrains et éboulements de plus en plus sévères. Le Burundi se trouve dans une zone géographiquement exposée aux risques sismiques bien qu'il n'y ait pas encore de menaces très probables.

Le Burundi est également soumis à des risques technologiques et sanitaires. Le choléra et la dysenterie se manifestent le long du lac Tanganyika pendant les périodes pluvieuses et constitue un problème majeur de santé publique pour le pays. En 2013, le marché central de Bujumbura, dont le chiffre d'affaires est évalué à 6 milliards de francs Burundais par jour, a été ravagé par un incendie, mettant l'économie burundaise et des milliers de familles dans une situation dramatique.

Ainsi, compte tenu de la grande vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, le gouvernement en collaboration avec plusieurs partenaires internationaux a initié quelques actions de réduction des risques de catastrophes au niveau national. C'est ainsi qu'avec l'appui du PNUD, le Gouvernement Burundais a élaboré une Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Risques de Catastrophes (SNPGRC). Toujours en 2007, la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PFN PRGC) a été mise en place (par le décret n° 100/292 du 16 Octobre 2007). C'est dans cette même perspective que le Gouvernement a élaboré, toujours avec l'appui des partenaires, un Plan de Contingence National pour une meilleure préparation face à certains risques majeurs qui pourraient frapper le pays. La PFN a développé un Plan d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie RRC en 2012.

Toutefois, ces différents outils mis en place par le Gouvernement ne semblent pas être mis en œuvre d'une manière efficace et les mécanismes de coordinations n'arrivent pas à jouer pleinement leurs rôles de leadership national dans le domaine de la RRC. L'incendie du marché central de Bujumbura a mis à nu les lacunes importantes, le manque de capacités à tous les niveaux auxquelles le Burundi fait face dans le domaine de coordination, de préparation et de réponse aux urgences.

1.2. Justification de l'évaluation

Dans ce contexte, les partenaires internationaux du Gouvernement burundais ont été appelés pour proposer un programme d'appui conjoint dans le domaine de la prévention, la préparation et la réponse aux urgences et aux catastrophes naturelles sur l'ensemble du territoire Burundais.

C'est ainsi que une mission conjointe PNUD et OCHA a été organisée en Février 2013 ayant pour objectif principal d'appuyer le Bureau de Pays des Nations Unies (BNUB) à identifier des actions prioritaires pour un soutien coordonné et intégré offert au Gouvernement burundais dans le domaine de la RRC. Une des recommandations principales du rapport de la mission PNUD et OCHA était la conduite d'une évaluation multisectorielle et multi-agence au niveau national et sous-

national afin d'identifier les capacités dont dispose le Burundi dans le domaine de la RRC et la réponse aux catastrophes.

Le principal but de l'évaluation des capacités est de permettre à l'ensemble des Agences des Nations Unies d'apporter un appui coordonné et conséquent au Gouvernement Burundais à travers l'élaboration d'un Plan ou Programme d'Action intégré de renforcement des capacités sur la RRC et la réponse aux urgences.

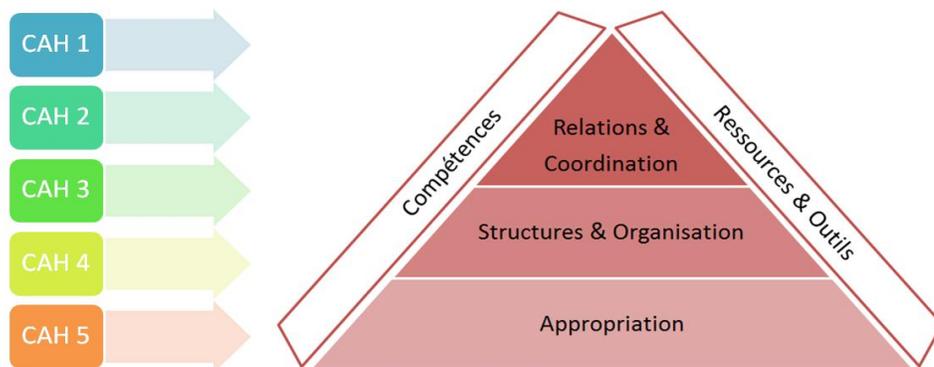
Les objectifs spécifiques de la mission d'évaluation organisée de 10 à 21 Juin 2013 ont été les suivants:

1. Évaluation des capacités de toutes les institutions nationales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et de préparation et réponse aux urgences : identifier les lacunes et défis majeurs pour chacune des cinq priorités du Cadre d'Action de Hyogo, formuler des recommandations qui serviront à l'élaboration du Plan d'Action National ;
2. Organiser un atelier de partage des résultats préliminaires de l'évaluation des capacités avec la partie nationale ;
3. Rédiger et valider le rapport de l'évaluation des capacités y compris la proposition des principaux axes d'intervention de la réponse aux défis et besoins identifiés ;
4. Élaborer avec l'ensemble des acteurs un Plan d'Action National de renforcement des capacités sur la RRC et la réponse aux urgences.

2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle

2.1. Méthodologie et processus d'évaluation

La méthodologie qui a été utilisée lors de la mission d'évaluation consiste à évaluer les capacités nationales en RRC en se basant sur les indicateurs établis pour le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) tout en se focalisant sur les cinq piliers du développement de capacités: (i) l'appropriation, (ii) le cadre organisationnel, (iii) les compétences, (iv) les ressources et outils de travail, (v) les relations avec diverses parties prenantes (institutions de l'État, la société civile, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.).



La structure de la méthodologie CADRI pour l'évaluation des capacités en matière de RRC.

2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle

L'évaluation des capacités a été conduite par une équipe multidisciplinaire composée par des représentants des agences des Nations Unies, ainsi que des représentants de la Plateforme Nationale, comme suit :

- Plateforme Nationale : Points focaux sectoriels ;
- Représentants des agences résidentes du BNUB : UNICEF, PAM, FAO, HCR, PNUD, OMS.
- Experts internationaux provenant des bureaux centraux et régionaux des divers agences des Nations Unies : OCHA (Genève et Nairobi), PAM (Nairobi) et PNUD (Genève et Johannesburg).

Ce Rapport a été écrit par Aliou Mamadou Dia (Programme des Nations Unies pour le Développement, Johannesburg) et Ioana Creitaru (Programme des Nations Unies pour le Développement, Genève), avec la contribution de Veronika Röthlisberger (Programme Mondial pour l'Alimentation, Nairobi), Matthew Conway (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Nairobi) et Ousmane Watt (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Genève).

2.3. Collecte et analyse de données

La collecte et l'analyse des données ont été menées à travers plusieurs outils méthodologiques.

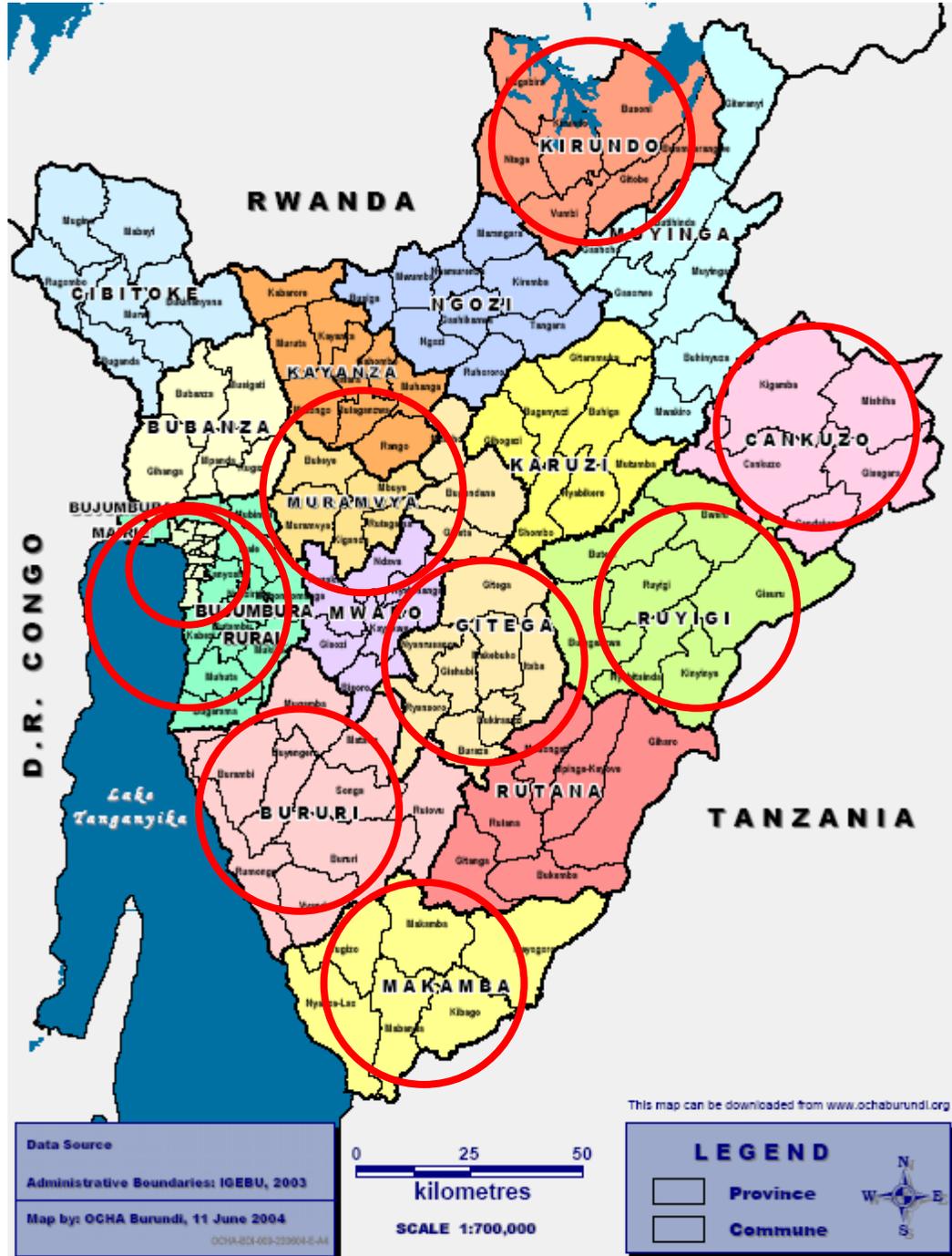
Entretiens semi-structurés sur la base d'un questionnaire. L'évaluation des capacités a été basée sur un questionnaire (dont la version abrégée est présentée en [Annexe 2](#)) qui a guidé approximativement 50 entretiens avec des représentants gouvernementaux, des agences onusiennes, les donateurs, les ONG et des autres acteurs au niveau national, provincial et communal (voir liste en Annexe 1).

Visites de terrain. Des entretiens ont été organisés au niveau provincial dans 8 provinces (Kirundo ; Bujumbura rural ; Bururi ; Makamba ; Muramvya ; Gitega ; Ruyigi ; Cankuzo) et au niveau de 14 communes. Au niveau provincial et au niveau communautaire, les 4 équipes de terrain ont mené des entretiens avec des membres des Plateformes Provinciales et des Plateformes Communales, les représentants des autorités provinciales et communales (gouverneurs et administrateurs de commune), des ONG et les membres des bureaux de la Croix Rouge.

Analyse de documents. Les résultats des entretiens avec les autorités et les partenaires internationaux ont été complétés par l'analyse d'une vaste documentation mise à disposition de l'équipe. Cette documentation inclut : législation, stratégies, politiques, plans d'action, codes, documents de programme et de projets, rapports d'activités, etc.

Elaboration du rapport d'évaluation. Le dernier volet porte sur l'élaboration du rapport des capacités par l'équipe composée des experts internationaux et partenaires nationaux (membres de la PFN et représentants des agences onusiennes). Le rapport d'évaluation a été partagé avec tous les acteurs nationaux qui ont participé au processus d'évaluation afin de recueillir des contributions et commentaires. Un atelier national de validation avec tous les intervenants sera organisé pour l'approbation du rapport dont les recommandations serviront de base pour le développement d'un Plan National d'Action pour le renforcement des capacités RRC.

Figure 1. Carte administrative du Burundi. En rouge, les provinces visitées par les équipes d'évaluation.



3. Analyse de situation

3.1. Profil socio-économique du Burundi

Le Burundi est un pays situé aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale, entouré au nord par le Rwanda, à l'Est par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo. Sa superficie couvre 27.834km². Le Burundi est une République multi-partite à régime présidentiel. Le pays est divisé en 17 provinces, 129 communes et 3.366 collines. La capitale, Bujumbura, est également la ville la plus peuplée. Les autres villes importantes sont Gitega, Muyinga, Ngozi et Ruyigi.

La population du Burundi est évaluée à 8.038.618 habitants avec environ 3.926.867 hommes et 4.111.751 femmes au 15 août 2009. La population masculine représente 48,9 % pour une population féminine de 51,1 %. Suivant les mêmes résultats préliminaires, il y a 95,5 hommes pour 100 femmes au niveau national. Le rapport de masculinité est le plus élevé à Bujumbura où on compte 121 hommes pour 100 femmes. Avec 289 habitants/km², la densité de la population du Burundi est parmi les plus élevées d'Afrique qui compte une moyenne de 18 hab/km² en Afrique Centrale. Dans les 17 provinces que compte le pays, les provinces de Gitega et de Ngozi sont les plus peuplées avec respectivement des pourcentages de 8,9% et de 8,2%. La mairie de Bujumbura présente une population de 478.155 habitants, soit 5,9% de la population totale. La province de Kirundo et de Muyinga présente chacune un pourcentage de 7,9% de la population totale du pays. Quant à la province de Cankuzo, elle est la moins peuplée avec un pourcentage de 2,8%

Le Burundi figure parmi les pays les plus pauvres au monde avec un Produit National Brut (PNB) par habitant de l'ordre de 110 USD. Environ 58,4% de la population vit avec moins de 1 USD par jour, et environ 89,2% de la population vit avec moins de 2 USD par jour. La valeur de l'Indice du Développement Humain (IDH) du Burundi en 2012 était de 0.355, positionnant le pays au niveau de 178 des 187 pays et territoires. Principalement rurale, l'économie du Burundi repose sur l'agriculture vivrière à faible productivité et l'élevage. L'économie du Burundi repose sur l'agriculture qui crée des emplois pour plus de 90% de la population rurale. Le secteur agricole est caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne. Les cultures vivrières occupent 90% des superficies cultivées et contribuent à 46% du Produit Intérieur Brut (PIB). Les productions de l'agriculture sont essentiellement destinées à l'autoconsommation des ménages. L'élevage joue un rôle très important dans le système d'exploitation agricole burundais. Le pays compte en 2008 environ 1.200.000 exploitations dont 700.000 exploitations pratiquent l'élevage. Parmi les exploitations pratiquant l'élevage, 20% possèdent des bovins, 45% des petits ruminants et 5% des porcs. Le reste pratique un élevage mixte.

3.2. Profil des risques de catastrophes au Burundi

Les risques des catastrophes naturelles et anthropiques au Burundi comprennent : la sécheresse persistante dans les provinces du nord et du centre ; une tendance générale de la désertification suite à la dégradation de l'environnement (déforestation, explosion démographique); l'érosion fluviale dans la ville de Bujumbura ; les inondations répétitives dans certaines régions du pays ; le glissement de terre ; les séismes ; les incendies de forêt, de maisons et autres infrastructures ; les épidémies. La variabilité climatique et les extrêmes des précipitations et des températures

déterminent un important déficit pluviométrique, l'aggravation de l'aridité des sols et le tarissement ou la baisse des niveaux des rivières et des lacs.

3.2.1. Les inondations

Les inondations constituent l'une des catastrophes naturelles la plus dévastatrices pour les populations au Burundi et plus particulièrement dans et autour de la ville de Bujumbura. Le Burundi reste très vulnérable face aux risques d'inondations. La littérature mentionne qu'entre les années 1961 et 1964, le lac Tanganyika a provoqué des graves inondations à ses abords, son niveau s'est élevé de 4 mètres, le point critique fut atteint en mai - juin 1964 avec 777,6 mètres. Les quartiers actuels de la ville de Kinindo bas, Kibenga, Quartier Asiatique, Quartier Industriel, le port de Bujumbura, la route Bujumbura-Gatumba, la route Bujumbura-Rumonge-Nyanza-Lac furent systématiquement inondés. Cette hausse de niveau proviendrait de la construction du premier barrage de régulation sur la rivière Lukuga, émissaire du lac Tanganyika (qui se déverse vers le fleuve Congo). Par la suite, ce barrage fut dynamité en partie pour ramener le lac à son niveau normal, car les activités économiques été considérablement perturbées.

Au début des années 1990, des inondations qui ont eu lieu à Kajaga ont provoqué des déplacements importants de la population sinistrée ; en 1983 et 1986, Bujumbura a connu de graves inondations liées aux crues de la rivière Ntakangwa. Les dommages ont été entre autre la destruction des maisons dans les quartiers de Buyenzi, la détérioration des machines et des équipements de la zone industrielle, la destruction des stocks des entreprises COGERCO, RAFINA, BRARUDI, SEP et du port de Bujumbura.

Des pluies diluviennes de deux semaines, durant la deuxième semaine de mai 2009 ont menacé sérieusement la plaine de l'Imbo aux abords du lac Tanganyika, le Mumirwa qui surplombe la plaine, la région de Buyenzi à la frontière du Rwanda, et le Centre-Est du pays dans les régions du Mugamba et du Kirimiro. Les pertes en vie humaines par noyades ou à la suite des écroulements des maisonnettes d'habitation, des incendies déclenchés lors des courts-circuits électriques, 425 personnes mortes au total. Des dégâts importants en terme de destructions de maisons, d'écoles, de ponts et de champs, ont eu lieu. Depuis l'accession du Burundi à l'indépendance en 1962, ce fut la première fois qu'un cimetière (celui de Mpanda) soit emporté par des pluies torrentielles, où 142 tombes ont exigé une nouvelle inhumation. Les causes principales : les cinq rivières sur les huit qui traversent la plaine de l'Imbo, n'avaient pas été nettoyées depuis une bonne dizaine d'années, et ces rivières ont dévié de leur lits, la vitesse des eaux a été plus grande que d'habitude sur les flancs des collines et en outre la déforestation des aires protégées autour de la plaine pendant la période de guerre civile a favorisé l'écroulement des sols.

En décembre 2010, des pluies diluviennes se sont abattues sur la ville de Bujumbura, et de nombreuses inondations étaient apparues un peu partout. L'aéroport international de Bujumbura a été affecté par les crues de la rivière Mutimbuzi. Le 11 février 2011, 7 milles familles sur 11 milles familles de la commune Kiganda, Province Muramvya ont vu leurs champs de cultures vivrières abîmé par des pluies torrentielles. En avril 2011, des pluies torrentielles se sont abattues sur Bujumbura et sur trois communes urbaines de Ngagara, Cibitoke et Kinama ont enregistrées 137 maisons ont été détruites laissant beaucoup de familles dans la détresse, 30 cas de choléra ont eu lieu dans la localité de Sabe de la commune Ngagara, due à un manque d'eau potable et aux conditions précaires d'hygiène de la population déplacée vivant dans la promiscuité.

3.2.2. Les glissements de terrain et coulée de boue

Au Burundi, on a des mouvements lents et continus de glissement de terrain, qui se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau pendant la saison des pluies. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente (toutes les formations se trouvant le long de la crête Congo-Nil, de Makamba à Cibitoke, sur la route Bujumbura-Bugarama, la route Bujumbura-Ijenda). Toutes les routes qui passent par les escarpements de failles des Mirwa et de la Crête Congo-Nil sont régulièrement exposées aux éboulements et aux glissements de terrain pendant la saison pluvieuse. Il s'agit également de Rukonwe et de Honga au sud du pays et la Route Nationale 16 au nord du pays. Dans les plateaux centraux, cette dynamique des milieux naturels est aussi fréquente mais de façon ponctuelle, sous forme de géants glissements.

En 1996, la ville de Bujumbura, a failli être coupée du reste du pays par des éboulements de Nyaruhongoka sur la route nationale n°4, des coupures de la route nationale n°1 par les ravinements de Vuma (PK23,300) et de Nyamuvoga (PK23,900) et de Vyambo (PK29,900) et enfin l'énorme solifluxion qui bloqua la circulation des biens et des personnes sur la route nationale n°7 au PK30. En réalité, toutes les routes qui passent par les escarpements de failles des régions naturelles Mirwa et de la crête Congo-Nil sont régulièrement exposées aux éboulements et aux glissements de terrain pendant la saison pluvieuse, il s'agit de la Rukonwe (commune Nyanza-Lac vers Makamba), de Honga au Sud du pays et de la route nationale n°16 au nord du pays (Mabayi-Kayanza).

On note aussi, des mouvements rapides et discontinus du genre écroulements et chutes de blocs : l'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres, des chutes de blocs ou des écroulements en masse. On a aussi des coulées boueuses et torrentielles (sur les formations de roches altérées, un peu partout dans le pays). Elles se caractérisent par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisant sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisant dans le lit de torrents au moment des crues.

3.2.3. La sécheresse

Beaucoup de régions du pays connaissent ces derniers temps un déficit pluviométrique, se traduisant notamment par l'aggravation de l'aridité des sols et le tarissement ou la baisse des niveaux des rivières et des lacs. Depuis 1998, la sécheresse fut et constitue actuellement une menace réelle sur la majeure partie du pays. Dans les provinces du nord, plus particulièrement Muyinga et Kirundo, la situation s'est empirée à partir de l'an 2000. La sécheresse a atteint le seuil d'une catastrophe nationale lorsqu'on a compté plusieurs morts et déplacés de la famine. Des populations se sont exilées au Rwanda et en Tanzanie pour cause de famine. Les communes de la Province Kirundo qui furent durement touchées sont Bugabira, Busoni, Bwambarangwe et Gitobe. Au début de 2005, ce désastre s'est généralisé dans certaines communes des provinces Muyinga et Ngozi.

3.2.4. La grêle

La grêle est un aléa qui détruit souvent les champs et provoque des chutes de rendements agricoles. Elle survient dans n'importe quelle région aussi bien dans les basses terres que dans les hauts plateaux.

3.2.5. Les mouvements sismiques

Le Burundi est sur la ligne du Rift Valley Occidental. Il existe une nette corrélation entre les foyers des tremblements de terre et le tracé du rift plus particulièrement dans la zone de Bujumbura. Le violent séisme du 22 septembre 1960 causa de nombreux dégâts. Il avait été précédé par beaucoup de prémonitoires et son épicentre était tout près de Bujumbura.

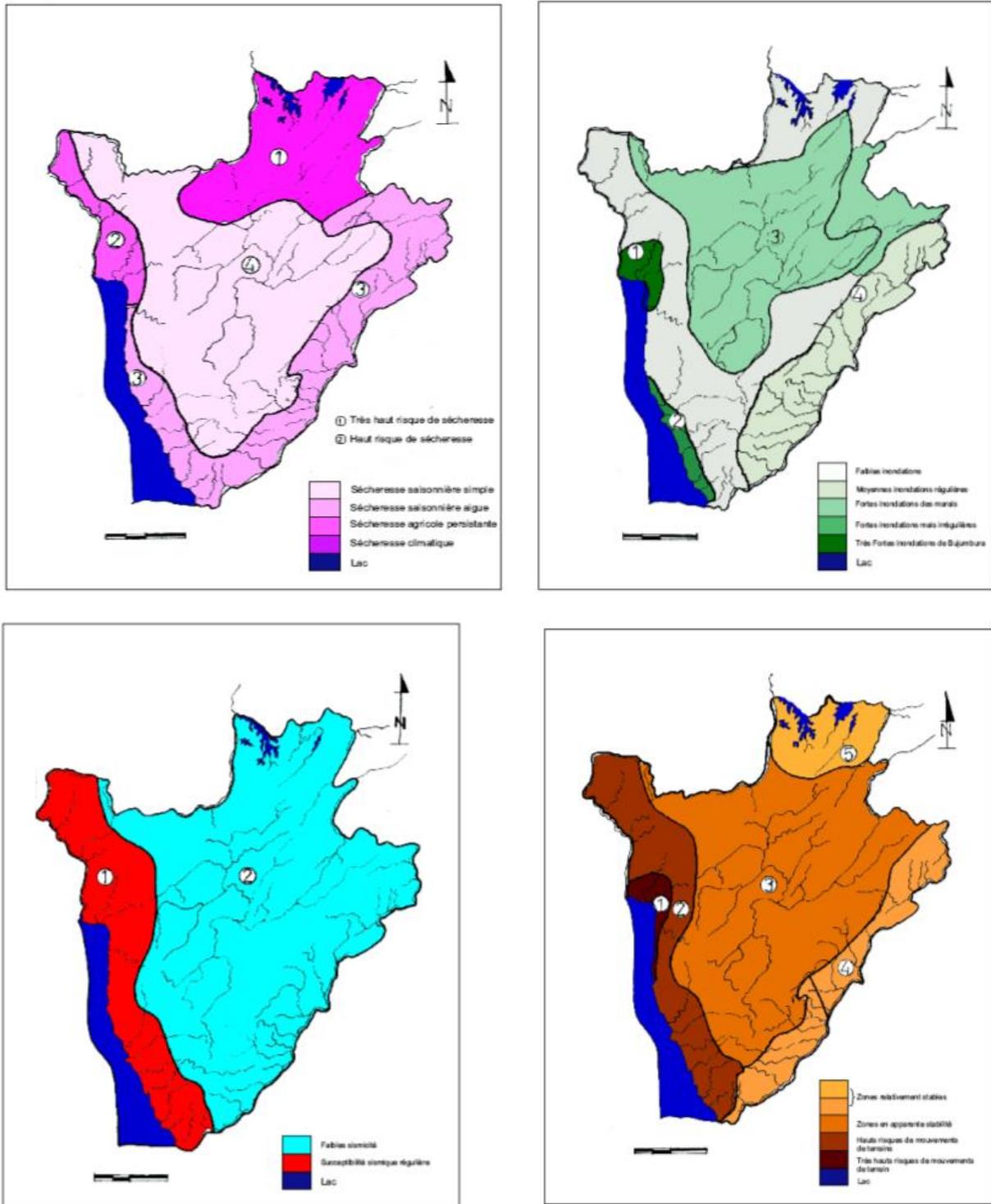
3.2.6. Les risques d'origine biologique

Le secteur de la santé est parmi les secteurs les plus vulnérables par les retombées négatives du changement climatique. L'augmentation des températures et des précipitations favorise en effet la recrudescence des maladies tropicales à transmission vectorielle et non vectorielle (le paludisme, le choléra, la dysenterie bacillaire, la rougeole, la méningite). A cela il faut ajouter les maladies des mains sales qui surgissent après les inondations.

3.2.7. Les risques d'origine technologique

Les incendies urbains et les incendies des forêts constituent de véritables menaces pour les populations et l'environnement. En date du 27 janvier 2013, le marché central de Bujumbura, dont le chiffre d'affaires est évalué à 6 milliards de Franc Burundais par jour, a été ravagé par un incendie, mettant l'économie burundaise et des milliers de familles dans une situation dramatique.

Figures 2-5. Indices de sécheresse et inondations (haut), de mouvements sismiques et mouvements de terrain (bas) (1/2000000). Source : Stratégie Nationale de RRC (2007).



4. Résultats d'évaluation

4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyogo : Cadre institutionnel

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.

4.1.1. Appropriation : Cadre législatif et stratégique

Le Gouvernement Burundais avec l'appui des partenaires a déployé des efforts importants sur les questions relatives à la prévention des catastrophes naturelles dans le pays. La Réduction des risques de catastrophes naturelles a été placée sous la responsabilité de la Direction Générale de la Protection Civile du Ministère de la Sécurité Publique. La DGPC assure également le rôle de Présidence de la Plateforme Nationale RRC et constitue le point focal national pour le suivi et la mise en œuvre des 5 priorités du Cadre d'Action de Hyogo au Burundi. Le Ministère de l'Environnement quant à lui est le point focal pour les changements climatiques et est chargé de représenter le Burundi dans toutes les discussions dans ce domaine au niveau national et international.

La volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques naturelles et/ ou d'origine humaine.

- **Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles :** Avec l'appui du PNUD dans le cadre du «Projet de renforcement des capacités dans le domaine de gestion des catastrophes au Burundi - 2008-2010», le pays a pu élaborer une Stratégie et d'un Plan d'Action (2012-2015) pour la mise en œuvre.
- **Le Projet de Loi portant politique nationale de prévention des risques et de gestion des Catastrophes** a été préparé par le Gouvernement en 2008 et soumis au Parlement qui ne l'a pas encore examiné à ce jour. Des dispositions sont prises par le nouveau Directeur Générale de la Protection Civile pour que cette loi puisse être votée par l'Assemblée avant la fin l'année 2013. Toutefois, il faut signaler que lors de la séance de travail que la mission d'évaluation a eu avec le 1^{er} Vice-Président ; ce dernier a rappelé les différents domaines qui peuvent faire l'objet de lois au Burundi et la réduction des catastrophes n'en fait pas partie. Il a toutefois promis de voir avec la Ministère de la Sécurité Publique et avec la DGPC comment prendre en charge cette question.
- **Plateformes nationale et provinciales en place :** Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a déjà mis en place la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes, les Plateformes Provinciales dans toutes les Provinces du pays ainsi que les Plateformes Communales dans 5 Communes pilotes à savoir : Busoni et Bugabira dans la Province Kirundo, Buterere et Kanyosha en Mairie de Bujumbura et Rumonge dans la Province de Bururi. La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes naturelle est actuellement présidée par le Directeur Général de la Protection Civile. La plateforme RRC a été instituée par les Textes réglementaires relatifs à : (i) l'Ordonnance N° 215.01/126/CAB/2009 du 21/01/2009 portant Règlement d'Ordre

Intérieur de la Plateforme Nationale de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes ; (ii) Ordonnance No 215.01/127/CAB/2009 du 21/01/2009 portant Création, Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Plateforme Nationale de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes.

- **Plan de Contingence National** : Dans le domaine de la préparation des réponses aux catastrophes, le gouvernement, avec l'appui des partenaires, a élaboré un Plan de Contingence National et des plans au niveau des provinces les plus exposés aux risques de catastrophes naturelles dans le pays. Durant ces dernières années, OCHA a toujours appuyé le pays dans la mise à jour du Plans de Contingence. En 2012, OCHA a appuyé la Plateforme dans le cadre d'un atelier organise pour l'élaboration du PCN. Malheureusement, le document n'a pas été finalisé après l'atelier par le Plateforme et nécessite qu'il soit revu en 2013. Des discussions préliminaires qui ont eues lieu au cours de la mission ont permis au UNCT et au gouvernement de s'accorder sur mise à jour du PCN durant le mois de mars 2013 et OCHA-EA est disposé à appuyer cette initiative.

En plus de ces dispositions spécifiques à la réduction des risques de catastrophes naturelles, le Burundi a aussi élaboré plusieurs stratégies et plans d'action dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable de l'environnement, des ressources en eaux, la gestion durable des terres, la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, etc. Ces stratégies, plans et programmes seront revues en détails dans la priorité 4 du rapport.

La volonté politique se traduit également par l'intégration des questions relatives à la réduction des risques dans les principaux plans stratégiques de développement élaborés par le gouvernement. On peut citer notamment :

- **La Vision 2025** : Elle indique les objectifs généraux à atteindre en matière de développement socio-économique durable de la population. Les aspects relatifs à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement sont abordés au niveau du Pilier 2 « Capital humain ». Dans ce cadre, le Burundi se fixe comme objectif de « Fournir une qualité de vie meilleure à la population, d'une part, et compter sur une population éduquée et jouissant d'une bonne santé, d'autre part ». Pour cela, il compte poursuivre les actions visant l'accès universel de la population aux services de base tout en réservant une attention particulière aux principaux problèmes qui affectent la santé de la population burundaise tel que les endémo-épidémies, la salubrité du milieu, l'accès à l'eau potable ainsi que la malnutrition.
- **Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II)** : Il a été finalisé en 2012 et vise à créer un environnement favorable au développement durable au Burundi dans une perspective de réalisation des objectifs des OMD et de la Vision 2025. le CSLP II a comme première mission d'enclencher une croissance accélérée en promouvant un environnement global favorable au développement durable, à la création d'emplois, à la redistribution des fruits de cette croissance, et à la transformation rapide et profonde de l'économie burundaise. L'Axe 4 du CSLP II porte sur la Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable et traite des questions liées à aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes naturelles.
- **Stratégie Intégrée d'Appui des Nations Unies au Burundi (2012-2016)- UNDAF 2010-2014 Révisé** : Après l'UNDAF 2007-2009, les Nations Unies ont développé l'UNDAF+ 2010-2014 dans la perspective d'une plus grande focalisation sur la réforme des Nations Unies, mais aussi pour marquer le début d'un cycle de planification de moyen terme après une

phase caractérisée par des interventions d'urgence depuis 2005. Après l'adoption en décembre 2011 du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), le SNU au Burundi a procédé à la révision de l'UNDAF + 2010-2014 qui était à sa deuxième année de mise en œuvre. Cet exercice de révision a pour but d'aligner le principal outil d'intégration de l'appui du SNU sur les nouvelles priorités nationales reflétées à travers le CSLP II. Les questions relatives la gestion durable de l'environnement, adaptations aux changements climatiques et Réduction des risques de catastrophes sont prise en compte dans le nouveau UNDAF révisé. L'Axe 2 du UNDAF (Transformation de l'économie Burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois) et le Résultat 2.1.5 (de nouveaux outils de gestion environnementale et d'adaptation aux changements climatiques utilisant les TICs sont conçus, opérationnels et accessibles à tous les niveaux) portent spécifiquement sur la RRC et l'ACC, mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Feuille de Route et sur la cartographie des zones à haut risque.

4.1.2. *Cadre organisationnel*

Comme indiqué plus haut la gestion des catastrophes et la réduction des risques au Burundi est confié au Ministère de la Sécurité Publique à travers la Direction Générale de la Protection Civile. Toutefois, la RRC requérant une approche transversale et multidisciplinaire, plusieurs autres institutions nationales y contribuent notamment à travers la Plateforme Nationale. Parmi les institutions clés on peut notamment citer :

- **La Direction Générale de la Protection Civile** : elle a pour mission Organiser et coordonner les actions de préventions et de secours menées par les partenaires impliqués dans la gestion des catastrophes ; (i) élaborer et mettre en œuvre les plans de gestions des sinistres ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles pour prévenir les catastrophes ; (iii) Coordonner l'action contre les mines et autres engins non explosés ; (iv) coordonner et contrôler l'exécution de la politique nationale en matière de réduction des risques et des catastrophes. Le Directeur de la Protection Civile assure le rôle de président de la plateforme nationale de Réduction des risques de catastrophe.
- **L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU)** : a pour mission de promouvoir les activités géographiques au Burundi. Il comprend actuellement deux département techniques à savoir : le Département de la Cartographie et de la Topographie et le Département de l'Hydrométéorologie et de l'Agro-météorologie. L'IGEBU est sous le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Dans le domaine de l'hydrométéorologie et de l'agro-météorologie, l'IGEBU assure la planification, le développement et la gestion technique des réseaux des stations météorologiques et hydrologiques; la centralisation, le contrôle, le traitement et la publication des données issues des différents réseaux d'observations; etc. L'IGEBU dispose d'une banque des données climatologiques et celles relatives aux ressources en eau. Dans le domaine de la Cartographie et de la Topographie, l'IGEBU assure la mise en place et l'optimisation du réseau géodésique d'appui et du nivellement national; l'exécution des prises de vues aériennes et leur interprétation ; la planification et l'exécution des levés topographiques ; l'établissement des cartes de base spéciales ; le rassemblement, la mise à jour, la conservation et la diffusion de toute information cartographique, topographique et photométrique.

- La mise en place de l'Institut National pour la Conservation de la Nature (INCN) devenu peu après l'Institut National pour **l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)**. Une **Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB)** a été élaborée et adoptée par le gouvernement Burundais, de même qu'un **Plan d'Action Environnemental (PAE)**.
- La **Commission Nationale** chargée d'assister le **Ministre en charge de l'Environnement dans la préparation et la mise en œuvre de la politique nationale de l'Environnement** ; d'assister à l'évaluation de la Stratégie Nationale pour l'environnement ; de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la loi portant code de l'Environnement du Burundi et de donner son avis sur les textes réglementant les normes et les procédures environnementales tout en analysant le rapport annuel sur l'état de l'Environnement. La commission n'est toujours pas opérationnelle, et doit être redynamisée, de même que la Police de l'Environnement (ils ne sont que sur papier/décrets).
- **Université du Burundi (UB)** contribue beaucoup aux activités de recherche sur la connaissance des risques naturels et dispose d'une bonne expérience dans le domaine de la vulnérabilité aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

4.1.3. *Coordination et relations*

4.1.3.1. *Coordination nationale pour la prévention*

Au **niveau politique**, la coordination des questions de RRC et de réponses aux catastrophes doit se faire normalement au niveau de la **Commission Interministérielle**. Elle est l'instance de conception pour la direction politique et la coordination globale pour la prévention et la réponse aux urgences est dirigée par la Première Vice-présidence de la République. Il s'agit d'une Commission Interministérielle regroupant les Ministères impliqués dans la prévention et la gestion des risques et des catastrophes qui s'appuie sur des comités techniques intersectoriels. Le Ministère ayant la Prévention des risques et Gestion des Catastrophes dans ses attributions en assure le secrétariat. L'appel à la Communauté internationale est fait par le 1er Vice-Président de la République quand les capacités de réponse au niveau national sont dépassées.

Au **niveau technique**, la Stratégie Nationale de Prévention des Catastrophes élaborée en 2010 décrit clairement le mécanisme de coordination de la gestion des catastrophes naturelles au Burundi.

- **La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PNPRGC)**: c'est une instance permanente de gestion, de coordination, d'exécution et d'appui des programmes et actions placée sous l'autorité du Ministre ayant la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes dans ses attributions. Le Président de la Plateforme Nationale coordonne toutes les activités en matière de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Il entretient un cadre de consultations permanentes avec tous les intervenants dans ce domaine, à savoir : les Comités Techniques établis au sein des Ministères, les Établissements Publics, les Plates Formes Provinciales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes, les Plateformes Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ; les Agences du Système des Nations Unies, le Secteur Privé, la Société civile, les ONG.

- **Les Plateformes Provinciales et Communales** : des plateformes provinciales ont été mises en place dans la plupart des chefs lieux de provinces du pays, ainsi que dans les 5 Communes suivantes : BUSONI et BUGABIRA dans la Province KIRUNDO, BUTERERE et KANYOSHA en Mairie de BUJUMBURA et RUMONGE dans la Province de BURURI. La mission d'évaluation a rencontré la plupart des plateformes provinciales et communales pour voir leur organisation et fonctionnement. La plupart d'entre elles sont bien structurées et se réunissent régulièrement en fonction des urgences et priorités, mais manquent de moyens pour leur fonctionnement. Toutefois, nous avons pu constater que les différentes structures provinciales et communales qui composent ces plateformes sont très motivées et se tiennent toujours prêts à contribuer aux activités de la plateforme.

4.1.3.2. Coordination nationale en cas d'urgence

Selon les textes¹ la Plateforme Nationale de Gestion des Catastrophes (PNPRGC) a la responsabilité d'assurer la coordination en cas d'urgence. Or il se trouve que des zones d'ombre existent sur la fonctionnalité de cette plateforme. Une étude réalisée par le PNUD en 2011, a déjà relevé les défis en termes de capacités de cette plateforme. Si son statut juridique est clair à travers les différentes dispositions existantes, il n'en demeure pas moins que de manière pratique, elle ne fonctionne pas efficacement. Lors de la mission d'évaluation, il est ressorti dans les discussions avec les acteurs nationaux que l'un des problèmes majeurs est sa tutelle de facto à la Protection Civile. Il est peut-être aussi évident que son appartenance au ministère de la Sécurité publique (fait que les priorités de la protection civile et peut-être aussi celles de la Police Nationale) éclipsent celles de la Plateforme et ne lui permet pas d'être aussi opérationnelle.

L'incendie du marché central de Bujumbura a certainement révélé des failles importantes dans la coordination de la plateforme nationale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, que lors de l'incendie du marché plusieurs commissions ad hoc ont été créées de manière inopinée pour gérer la crise post incendie.

C'est pourquoi, la mission PNUD/OCHA qui a eu lieu en Février 2013 avait recommandé à ce que les partenaires internationaux (Agences des Nations Unies en particulier) appuient le Gouvernement Burundais à conduire un diagnostic institutionnel de la Plateforme analyser les goulets d'étranglement et proposer des solutions de sa redynamisation.

4.1.3.3. Coordination intégrée autour du CSLP II

A un niveau plus global, le Gouvernement Burundais a mis en place un cadre de coordination permettant de faire le suivi de la mise en œuvre des programmes du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – Phase 2. La Réduction des catastrophes, l'Adaptation aux changements climatiques ainsi que la gestion durable de l'environnement et des écosystèmes, étant une composante majeure du CSLP II ; devraient être pris en compte dans les différents groupes sectoriels.

¹ Décret N°100/292 du 06/10/2007 du Président de la République et l'Ordonnance N°215.01/126/CAB/2009 du 02/10/2009 portant règlement d'Ordre Intérieur de la Plateforme.

- La coordination institutionnelle de l'ensemble du processus du CSLP II est placée sous l'autorité directe de la **Deuxième Vice-Présidence de la République du Burundi**. À cet effet, le **Comité Interministériel de Suivi des Politiques Économiques et Sociales (CI/REFES)** supervise les activités liées à la mise en œuvre du CSLP II et apporte des conseils pour une exécution efficace des programmes. Le CI/REFES est assisté dans sa tâche par le **Secrétariat Permanent de Suivi des Réformes Économiques et Sociales (SP/REFES)** pour ce qui concerne la production des documents de travail relatifs au suivi de l'impact des réformes et de l'exécution des programmes (compilation des rapports d'évaluation sectoriels, rapports intermédiaires et annuels de progrès, notes d'information, etc.).
- **Le comité technique de suivi du CSLP** : Le SP/REFES est appuyé par un comité technique, dont la composition inclut les représentants (essentiellement des cadres techniques) de l'administration centrale, des partenaires externes, du secteur privé et de la société civile. Sous la présidence du SP/REFES, il a pour principales tâches (i) de préparer les réunions du Comité Interministériel (matière et agenda), d'assurer le respect des recommandations des différentes parties prenantes, (iii) de participer à la définition des activités à mener pour renforcer la mise en œuvre du CSLP II, (iv) d'aider à mettre en place un système de communication efficace à l'intention de tous les partenaires et (v) de garantir le respect du caractère inclusif et participatif du processus de suivi-évaluation.
- **Les Groupes Sectoriels du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP)** : la place de ces groupes dans l'orientation et le suivi des projets/programmes devrait être renforcée dans les secteurs encore défaillants. Les groupes sectoriels continueront à jouer un rôle clé dans la concrétisation du dialogue politique en actions concrètes sur le terrain et l'harmonisation des interventions. Dans un souci de simplification des structures d'appui au SP/REFES pour l'évaluation du CSLP II, les actuels experts sectoriels (points focaux CSLP) seront intégrés au sein des groupes sectoriels afin de tirer profit de leurs expertises acquises dans le suivi et l'évaluation avec les trois revues annuelles du CSLP I.
- **Le Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination de l'Aide (SP/CNCA)**, à travers le GCP, assure la coordination et le dialogue au haut niveau pour assurer l'alignement des politiques sectorielles aux priorités du Burundi, élabore, sur une base participative, les mécanismes et procédures de mobilisation des ressources des partenaires au développement et continue le plaidoyer pour une généralisation rapide des approches de gestion conjointe adoptées déjà par certains bilatéraux et multilatéraux. À ce titre, le SP/CNCA établit un bilan annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra et plus globalement, de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur l'Efficacité de l'Aide.

4.1.3.4. Mécanismes de coordination du Système des Nations Unies

- **Le Comité de Pilotage Conjoint** : c'est l'organe le plus élevé entre gouvernement et le SNU pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2016. La mission du CPC est de veiller à l'alignement de l'UNDAF avec les stratégies nationales, de donner des orientations stratégiques sur tout le processus de l'UNDAF, de veiller au progrès vers l'atteinte des résultats, etc. Le CPC est présidé par le Ministre des Relations Extérieures et la

Coordonnatrice Résidente du SNU et il comprend en outre les représentants des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de l'UNDAF et des chefs d'agences du SNU.

- **L'Équipe pays** (EP ou UNCT) : elle est composée des représentants des agences, dont le PNUD, des fonds, des programmes et autres institutions du Système des Nations Unies au Burundi. L'équipe de pays agit en commun pour la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle est présidée par la Coordonnatrice résidente des Nations Unies qui, au Burundi, assume également les fonctions d'Adjoint au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.
- **Le groupe de coordination des programmes** (PMT) considéré comme le bras droit de l'EP et joue un rôle primordial de conseiller au niveau de la mise en œuvre de l'UNDAF, au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes conjoints ainsi que du suivi-évaluation. Il est également chargé d'impulser le travail des groupes thématiques et des groupes opérationnels. Le PMT conseille l'Équipe pays sur les meilleures stratégies pour avancer sur la mise en œuvre des programmes. Le groupe de coordination des programmes est composé des coordonnateurs des programmes des agences et rend compte à l'Équipe Pays.
- **Groupes thématiques** : La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF au niveau des axes est assurée par les groupes thématiques des trois axes de l'UNDAF qui doivent veiller à l'atteinte des résultats des différents axes. Les groupes thématiques assurent la coordination entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre des activités de différents axes de l'UNDAF aussi bien au niveau de la planification/programmation qu'au niveau de la mise en œuvre et du suivi. Pour cela, ils doivent veiller à ce que les agences contribuant à un axe exécutent leurs engagements au niveau des activités et des ressources pour atteindre l'effet ou le produit escompté, et contribuent à la mobilisation du gap de financement et des autres ressources supplémentaires. Ils sont également chargés d'effectuer le suivi et la promotion des programmes communs et des stratégies conjoints de leur mise en œuvre. Les groupes thématiques sont responsables de la collecte et de l'analyse des données qui permettent de suivre les progrès dans la réalisation des produits des effets de l'UNDAF en utilisant les outils développés par le groupe de suivi-évaluation. Ils produisent des rapports trimestriels et les remettent au PMT.
- **Groupes opérationnels intégrés** : ils viennent en appui au PMT et aux groupes thématiques pour l'opérationnalisation de l'UNDAF. Il s'agit des groupes : opérations, suivi-évaluation, communication et genre et VIH/Sida. Une Task Force Humanitaire est également mis en place pour suivre les questions humanitaires et de réintégration en collaboration avec le groupe sectoriel réintégration de la partie nationale.
- **La Task Force Humanitaire** dont le PAM est le point focal, est un forum qui fonctionne. Elle se réunit de manière ad hoc lorsque la situation l'exige. Le TFH est un forum important d'échange d'informations entre les agences et permet d'harmoniser les activités et de prendre des initiatives en cas de besoin. Dans le cadre de la mise en place d'un système de veille, ce forum est indiqué pour permettre une analyse des rapports d'activités, des évaluations pour des prise de décisions. Il peut aussi servir d'interface entre les groupes sectoriels dirigés par le gouvernement et l'UNCT. La figure suivante montre le Mécanisme de Gouvernance de l'UNDAF.

- **La Coordination dans le bureau de la RC :** La fermeture du bureau d'OCHA depuis juin 2010 et le départ des deux staffs de la coordination en 2012, a créé un vide pour l'appui dans le pays en matière de coordination humanitaire. Or, même si la volonté du GoB et de certains acteurs humanitaires est que les activités de développement prennent le pas sur celles des urgences, il n'en demeure pas moins que l'appui à la coordination demeure une nécessité. On a par exemple la gestion des allocations CERF, la gestion des outils de bases de données communes etc.

4.1.4. Financement

La mission d'évaluation s'est entretenue avec la Direction Générale du Budget qui a confirmé qu'il n'est prévu pour le moment aucune ligne budgétaire pour la Réduction des Risque de Catastrophes naturelles au Burundi. Toutefois, le ministère de la Sécurité Publique en charges de ces questions, reçoit annuellement de la part du Gouvernement Burundais, une allocation budgétaire dont une bonne partie va à la Direction de la Protection Civile pour son fonctionnement. Les Ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture également reçoivent des dotations budgétaires de la part de l'Etat permettant de prendre en charge quelques activités de prévention et de réduction des risques, de gestion durable de l'environnement, de préventions des maladies et autres épidémies et de lutte contre la l'insécurité alimentaire.

Malgré ces modestes allocations budgétaires dédiées essentiellement au fonctionnement administratif des institutions publiques, le mécanisme de financement de la RRC au Burundi n'est pas encore suffisamment développé. Comme évoqué plus haut, il n'existe pas de budget du gouvernement alloué de manière spécifique à la RRC. Une bonne partie des activités de réduction de risques de catastrophes dépendent essentiellement des appuis extérieurs notamment les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, PAM, etc.), les partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Coopération Allemande (GIZ), l'USAID, l'Union Européenne, la coopération Belge, l'Ambassade de France, etc.

La sécurité alimentaire est prise en charge par le PAM, le FIDA, l'UE et la coopération belge. Un Fond Stratégique pour la Sécurité alimentaire a été mis en place au niveau du Ministère de l'Agriculture. La coopération Suisse intervient principalement en matière de réformes foncières, réforme cruciale pour le pays. Le domaine du développement humain est couvert surtout par les bilatéraux, les agences onusiennes et les ONG. La Banque Mondiale, avec le Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE) de 20 millions de dollars est le principal intervenant dans le domaine de la réforme du secteur privé, appuyée par le Fonds pour le climat des investissements en Afrique, notamment en ce qui concerne les droits de propriété, l'exécution des contrats, la fiscalité et les droits douaniers. La Banque Mondiale appuie également un projet de travaux publics et de gestion urbaine (2009-2014) permettant d'appuyer le gouvernement à se doter d'outils de gestion urbaine, adressage des rues, révision des schémas directeurs d'aménagement et du plan directeur d'assainissement de Bujumbura.

L'appui aux questions environnementales et de réduction des risques de catastrophes naturelles reste encore très limité, seules le PNUD et quelques agences du Systèmes des Nations Unies soutiennent ce secteur. Il y a également GIZ qui a initié un programme sur le renforcement des capacités des populations rurales sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et les ressources foncières (6 Millions d'Euros pour 5 ans). La BAD quant à elle oriente principalement son appui sur la réalisation d'infrastructures d'infrastructures, d'appui aux réformes

(ABG) et de renforcement des capacités. Les interventions pour 2012 et 2013 de la BAD se concentrent sur un appui budgétaire, accompagné par le renforcement des capacités, et deux projets de route (corridor Nord-Sud (RN3) et RN13,) ainsi qu'un projet d'aménagement forestier et des bassins versants (deuxième phase du PABVA).

4.1.5. Défis et lacunes identifiées

- Le manque de capacités: de manière générale, l'administration se caractérise par la faiblesse de ses capacités, aussi bien au niveau central que local. Ceci est caractéristique pour un pays fragile et se traduit par la difficulté et la lenteur dans la coordination et la mise en œuvre des politiques et l'exécution des projets. Certes le pays a bénéficié d'un programme de renforcement des capacités ces dernières années dans tous les domaines, mais le renforcement des capacités restent crucial, notamment au niveau de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles.
- L'actuelle législation nationale en matière de gestion des crises et catastrophes au Burundi présente en général deux aspects: d'une part une législation régissant la DGPC axée surtout vers la réponse aux urgences, et d'autre part une législation spécifique aux secteurs tels que l'agriculture, l'environnement la planification territoriale, etc. qui peuvent contribuer effectivement à réduire les risques de catastrophes, à s'adapter aux changements climatiques et à mieux protéger l'environnement. L'analyse de la législation actuelle vis-à-vis de la RRC présente les caractéristiques générales suivantes:
- Au Burundi la RRC n'est toujours pas considérée comme une priorité nationale bien que reconnu dans les documents de planification et de stratégie de développement (Vision 2020, CSLP II, etc.). L'engagement politique au plus haut sommet de l'État reste limité et le leadership national incarné par le Direction de la Protection Civile reste faible. Malgré les appuis logistiques dont a bénéficié le DGPC à travers le projet de renforcement des capacités dans le domaine de la RRC du PNUD, on a noté une faible capacité de l'institution nationale responsable de la coordination des interventions et de la mobilisation des intervenants.
- La considération des risques et des catastrophes dans les questions de développement global du pays est récente au Burundi : c'est pour cela que dans la planification globale ou sectorielle du développement, les facteurs risques et catastrophes sont oubliés ou négligés. Les autorités et responsables concernés par la prévention de risques et gestion de catastrophes n'ont pas encore donné à ce domaine d'intervention la place et les moyens qu'il faut dans le développement global du pays.
- La plateforme nationale mis en place pour coordonner la RRC au Burundi ainsi que les comités sectoriels qui la composent ne sont pas du tout fonctionnels. La plateforme peine à fonctionner correctement par manque de moyens et de ressources. Le gouvernement central n'a prévu aucun budget de fonctionnement pour la plateforme et la direction de la protection qui assure sa présidence ne dispose d'aucun moyen conséquent lui permettant d'assumer son rôle de leadership et de coordination des activités de la plateforme. Malgré l'appui dont a bénéficié la plateforme de la part de divers partenaires dont OCHA (logistique et matériel de bureau) lors de la fermeture de son bureau au Burundi en juin 2010, les défis évoqués plus haut demeurent un handicap sérieux pour le bon fonctionnement de la plateforme.

- La loi sur la RRC élaborée en 2007 et approuvée par le Conseil des ministres, n'est toujours pas votée au niveau du parlement. Le nouveau Directeur Générale de la Protection Civile qui vient d'entrer en fonction est en train de travailler avec le Ministère de la Sécurité Publique pour faire approuvée la loi par l'Assemblée Nationale. La conscientisation et le momentum créée par l'incendie du marché Central de Bujumbura devrait grandement contribuer à convaincre les décideurs et les parlementaires à adopter cette loi. La plupart des lois et décrets actuels se focalisent sur l'aspect opérationnel des secours en cas de crises ou de catastrophes et ne tiennent pas compte des mesures à prendre avant les crises/catastrophes et pour la réhabilitation.
- La structure, l'organisation et le fonctionnement des Plateformes (la Plateforme Nationale, les Plateformes Provinciales) ne répondent pas aux exigences de mobilisation et coordination des acteurs et des interventions. Faute de mobilisation et coordination des acteurs, et faute de Mécanisme ou Plan de Mobilisation de ressources, les moyens alloués au domaine de Prévention de risques et gestion des catastrophes sont très limités et restent insuffisants.
- La coordination des activités de réduction des risques, de préparation aux urgences et réponses est presque inexistante : la coordination pour la RRC et la réponse aux urgences en général est assurée par la DGPC pour l'ensemble du pays. Elle fait preuve d'une volonté, mais manque d'un fort leadership et d'une maîtrise des concepts de RRC. Il est crucial que la DGPC soit mieux adaptée à l'envergure et à la nature multisectorielle, moins opérationnelle, et plus conceptuelle de sa mission de coordination de toutes les phases de la RRC, tout en maintenant/améliorant sa performance dans le domaine de la réponse aux urgences reconnue traditionnellement comme son domaine technique de prédilection.
- Le cadre institutionnel pour la gestion des risques et catastrophes existe, mais est confronté à des difficultés de fonctionnement liés au manque de capacités (ressources humaines et financières) à tous les niveaux et à une faible coordination des acteurs. La direction Générale de la Protection Civile qui a la responsabilité du leadership dans le domaine de RRC ne dispose pas des capacités requises en termes de ressources humaines, logistiques et techniques nécessaires lui permettent de jouer pleinement ce rôle. Les autres acteurs tels que l'IGEBU, l'Université du Burundi, les directions techniques des autres ministères (environnement, Agriculture, Aménagement du Territoire, urbanisme, etc.) ne travaillent pas de manière coordonnée avec la Protection Civile sur certains aspects ou du moins la DGPC n'arrive pas à coordonner tous ces acteurs pour une meilleure approche dans le domaine de la RRC dans le pays.
- L'absence d'une législation intégrée pour faire face aux défis de la RRC et l'ACC. Lors de cette mission, nous avons surtout noté le manque de synergie entre les interventions dans le domaine l'adaptation aux changements climatiques et celles portant sur la prévention des risques et gestion des catastrophes.
- Au Burundi, la RRC et l'ACC sont gérées par des institutions différentes à savoir le Ministère de la Sécurité Publique pour la RRC et le Ministère de l'Environnement et l'IGEBU pour l'ACC. Chacun avec sa propre coordination intersectorielle, avec des moyens et opportunités de financements différents et avec des points d'entrée différents au niveau des engagements internationaux (UNFCCC and CAH). Malgré la similarité des objectifs poursuivis, il y a un

échec dans le domaine de coordination et une duplication des efforts et une non optimisation des ressources disponibles. Une meilleure coordination entre ces institutions faciliterait une meilleure intégration de la RRC et l'ACC, une meilleure conjugaison des efforts et une rentabilisation maximale de moyens au niveau national.

- Absence d'allocations financières pour la RRC: le mécanisme de financement de RRC n'est pas encore suffisamment développé et il n'y a pas de budget spécifique du gouvernement pour la RRC. Tous les acteurs rencontrés lors de cette mission ont souligné le manque de budget au niveau central et provincial pour la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. Manque de financement aussi bien pour la mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie Nationale RRC et des différents projets identifiés dans le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA). Les maigres ressources qui peuvent exister sont uniquement dédiées aux actions de réponse humanitaire en cas de crises ou catastrophes au niveau national et ces ressources ne suffisent pas pour couvrir tous les besoins. La plupart des activités et programmes dans le domaine de la RRC au Burundi sont supportés par les Agences des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, UNICEF, UNFPA), les ONG et les partenaires internationaux.
- L'intégration de la RRC et l'ACC dans les programmes de développement nationaux reste un grand défi au Burundi. Il est vrai que la RRC et l'ACC sont mentionnés dans les documents stratégiques mais il n'existe toujours pas une approche méthodologique permettant effectivement d'opérationnaliser cela au niveau sectoriel (agriculture, infrastructure, aménagement du territoire, occupation des sols, urbanisation, habitat, éducation, santé, etc.).
- La participation des communautés de base aux activités de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques est très faible pour ne pas dire inexistante. La participation active de la population à la prévention des risques et gestion des catastrophes reste un défi : jusqu'à présent, la population « subit » les catastrophes et leurs impacts et n'est pas encore totalement « partie prenante » aux interventions dans ce domaine.
- La RRC n'est pas ou est très peu intégrée dans les multiples programmes de relèvement communautaires en cours au Burundi. Les Plans Locaux de Développement (PLD) élaborés ou en cours d'élaboration ne prennent pas en compte la prévention des risques de catastrophes même si référence est souvent faite à la gestion des ressources naturelles dans la plupart des cas.
- Faible implication des ONG, et de la Société Civile et du secteur privé dans le RRC au Burundi : en général il semble que les ONG nationales n'ont pas encore trouvé les voies et moyens pour s'engager de manière effective et permanente dans la réduction des risques et la réponse aux catastrophes. Le secteur privé au Burundi joue également un rôle marginal en matière de secours d'urgence et de réhabilitation des infrastructures. Outre les gestes de solidarité spontanée aux sinistrés, les entreprises privées ne sont pas forcément sensibilisées au rôle non négligeable qu'elles ont à jouer dans la prévention. La société civile Burundaise apporte une contribution non négligeable dans l'accueil et l'assistance aux sinistrés en période d'urgence mais ne semble toutefois pas avoir réussi à dégager une approche participative concertée pour la RRC car n'étant pas aussi assez familière avec les concepts du risque et de la RRC en général. Les partenaires techniques et financiers

internationaux interviennent essentiellement à travers des appuis financiers et techniques pour certains projets qui contribuent à la RRC, et avec des vivres et non-vivres et moyens logistiques en période d'urgence.

- Le manque d'une « Vision globale commune » chez les parties prenantes : Faute de mobilisation et coordination des acteurs et des interventions, chaque partie prenante « semble avoir sa vision à elle » en matière de prévention de risques et gestion des catastrophes et pilote ses interventions en fonction de cette « vision » sans consultation avec les autres parties prenantes. Faute de « Vision globale commune », les interventions en « synergie » restent un rêve.
- Faute de leadership national fort et de capacités nationales de coordination et mobilisation des acteurs, les partenaires du Burundi ne sont pas encore pleinement engagés dans des interventions en matière de prévention de risques et gestion des catastrophes : sur le terrain, les réalisations sont encore embryonnaires.

4.1.6. Recommandations pour le renforcement des capacités

1. **Développer un programme conjoint inter-agence en collaboration avec les partenaires techniques et financiers sur le renforcement des capacités nationales et provinciales dans le domaine de la réduction des risques naturels en relation avec l'adaptation aux changements climatiques.** Ce projet devrait aussi se focaliser sur le renforcement des outils de coordination pour la préparation à la réponse aux urgences. Ce projet devrait s'appuyer sur les recommandations de la feuille de route élaborée à la suite de la mise en œuvre du projet RRC financé par le PNUD et qui permet de mettre en place le cadre institutionnel actuel. Certains partenaires financiers, tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale et JICA, rencontrés lors de la mission, sont tout à fait disposés à appuyer et à accompagner une telle initiative.
2. **Appuyer le gouvernement à conduire une restructuration de la plateforme nationale afin qu'elle prenne en compte aussi bien les aspects RRC que les aspects adaptation aux CC pour une meilleure coordination des interventions.** Faut surtout apporter l'appui nécessaire pour un bon fonctionnement de la plateforme nationale qui par faute de moyens n'arrive pas à jouer pleinement son rôle de coordination. Il est important de définir de manière officielle le rôle et les responsabilités de la plateforme nationale pour la RRC et assurer la formation régulière de ses membres.
3. **Procéder à une révision de la Stratégie Nationale de la Réduction des Risques de Catastrophes et son Plan d'action** afin de l'aligner avec la nouvelle Stratégie d'Adaptation aux changements climatiques en cours d'élaboration par le Ministère de l'Environnement.
4. **Organiser une réunion de consultation avec les principaux partenaires techniques et financiers présents à Bujumbura pour discuter des possibilités de collaboration et de financement des activités de réduction et de prévention des risques** mais surtout le renforcement des capacités dans le domaine de la préparation et de la réponse aux urgences.

5. **Evaluer le niveau actuel de contribution du budget national aux activités de RRC** dans divers secteurs et s'assurer d'un financement à hauteur de 1% du budget National pour la RRC.
6. **Effectuer un inventaire complet de toutes les lois des divers services techniques qui pourraient contribuer à réduire les risques de catastrophes.** Réviser les Lois de certains secteurs spécifiques afin que les aspects de RRC soient actualisés
7. **Pour plus d'efficacité dans l'approche et dans le souci d'avoir un leadership fort, l'Equipe Pays pourrait faire un plaidoyer afin que les autorités responsables de la coordination de la RRC soient placées au sein des centres de pouvoir tels que le Cabinet du Président ou du 1er Vice-Président de la République,** ou les ministères chargés de la planification nationale et des finances joueraient un rôle important.
8. **Une étroite synergie devrait être développée et renforcée entre « l'adaptation aux changements climatiques » et « la prévention des risques et gestion des catastrophes »** pour une meilleure conjugaison des efforts et une rentabilisation maximale de moyens.

4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyogo : Identification des risques de catastrophe

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.

4.2.1. Capacités existantes

La cartographie des risques n'est pas encore systématique au Burundi. La mission d'évaluation a pu constater qu'il existe néanmoins quelques bases de données mais aucune carte des risques ni niveau national, ni au niveau provincial.

Comme indiquée dans la première partie du rapport, **L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU - créé par décret N°100/146 du 30 Septembre 1980)** joue est la principale structure nationale pouvant jouer un rôle fondamentale dans tout ce qui a trait à la cartographie des risques et les Systèmes d'Alertes Précoces.

4.2.1.1. Hydrométéorologie

Dans le domaine de l'hydrométéorologie, l'IGEBU assure la planification, le développement et la gestion technique des réseaux des stations météorologiques et hydrologiques; la centralisation, le contrôle, le traitement et la publication des données issues des différents réseaux d'observations; etc. L'IGEBU dispose d'une banque des données climatologiques et celles relatives aux ressources en eau. Les stations hydrologiques les plus anciennes au Burundi dates de 1960. Un réseau de 54 stations était créé en 1974 dont la plupart a été détruite pendant la guerre civile de 1993 à 2004. Depuis 2008 il y a un programme de reconstruction (financé par PROSECO ?, une ONG Allemande) et actuellement 35 stations sont en marche, dont 5 stations qui font de relevés automatiquement. Pour les 30 autres stations les données sont prises 2 fois par jour par un observateur. La transmission des données se fait par courrier ou par téléphone. Toutes les données se trouvent dans une base électronique (Access 2000) à l'IGEBU.

Le Projet IGAD-HYCOS, un système d'observation du cycle hydrologique, a pour mission d'appuyer l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) a renforcer ces capacités technique et institutionnelle pour collecter, stocker et diffuser l'information hydrologique en temps opportun et précis pour permettre une gestion efficace et économique des ressources nationales en eau. Il vise à fournir une infrastructure adéquate pour les observations hydrologiques et la coopération régionale appropriée dans l'échange d'informations entre les pays participants. Un montant de 6,6 millions d'euros a été obtenu pour la mise en œuvre du projet IGAD-HYCOS.

4.2.1.2. Météorologie

Dans le domaine de la Météorologie, la collecte des données climatologiques a débuté au Burundi dans les années vingt par les missionnaires bénévoles de la période coloniale. Avant la création de l'IGEBU, c'est le Centre National d'Hydrométéorologie (CNH) du Ministère des Transports qui était chargé de la constitution de la base des données climatologiques. Celle-ci était malheureusement constituée seulement par des papiers archives. Les premières données climatologiques ont été saisies sur ordinateur en DATASTAR (logiciel de saisie) à partir de 1985. Après le DATASTAR, la

base des données a été transférée et constituée en DBASE IV (logiciel de gestion de bases de données). Le contrôle des données était fait par le programme SPSS. Aujourd'hui toutes les données climatologiques saisies en DBASE IV ont été transférées en ACCESS 2000. Actuellement le réseau climatologique national comprend 110 stations dont : 22 stations principales, 20 stations thermo pluviométriques et 68 stations pluviométriques. Les paramètres observés sont : la pluie, la température, l'évaporation, l'humidité relative, la pression atmosphérique, le rayonnement solaire, l'insolation et le vent.

4.2.1.3. Cartographie et topographie

Dans le domaine de la Cartographie et de la Topographie, l'IGEBU assure la mise en place et l'optimisation du réseau géodésique d'appui et du nivellement national; l'exécution des prises de vues aériennes et leur interprétation ; la planification et l'exécution des levés topographiques ; l'établissement des cartes de base spéciales ; le rassemblement, la mise à jour, la conservation et la diffusion de toute information cartographique, topographique et photométrique. La dernière édition des cartes (échelle 1 :250 000 et 1 :50 000) date de 1994 (IGEBU et IGN Paris). Il y a un projet pour une mise à jour des cartes au 1 :25000 sur la base de photos aériennes prises récemment mais cette initiative ne concerne qu'une partie de la ville de Bujumbura.

Le comité ministériel de prévention des risques et gestion des catastrophes de la ministère de l'agriculture et de l'élevage a élaboré (mais pas encore utilisé) un modèle de « fiche de cartographie des risques de catastrophes/désastres » qui prend en compte la probabilité et les conséquences. Le PAM a des contacts avec l'Université de Berne en Suisse sur la possibilité de soutenir le Burundi à réaliser une cartographie des risques.

Cartographie de la sécurité alimentaire entre janvier et juin 2011 : Le Burundi a adopté l'analyse de la sécurité alimentaire par l'application de l'outil du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité alimentaire (IPC) depuis 2007. Le huitième cycle d'analyse du genre a été conduit à Ngozi lors d'une retraite du 7 au 11 mars de 38 cadres initiés à cet outil, pour établir la cartographie de la sécurité alimentaire de janvier à juin 2011.

Une cartographie des formations sanitaires a été élaborée en 2009 avec l'appui de l'OMS. Une base des données de routine (GESIS) a été mise en place. Il est utilisé pour intégrer à tous les niveaux du Système de santé les données collectées par les centres de santé permettant ainsi de faire l'analyse de l'exhaustivité des données.

4.2.1.4. Système d'alerte précoce

Le Système d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire au Burundi, ce bulletin est produit par la FAO en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture pour informer de l'évolution de la situation alimentaire dans les pays et des mesures utiles à prendre.

Le Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET) surveille les tendances des prix des aliments de base dans les pays vulnérables à l'insécurité alimentaire. Pour le Burundi, le Bulletin des prix fournit un ensemble de graphiques indiquant les prix mensuels de l'année commerciale en cours pour certains centres urbains, et permettant à l'utilisateur de comparer les tendances actuelles à la fois aux moyennes quinquennales, qui indiquent les tendances saisonnières, et aux prix de l'année précédente.

4.2.1.5. *Gestion des données et l'information*

Dans le domaine de la gestion des données et de l'information, le Burundi dispose des institutions suivantes : le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) ; L'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) ; les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ; les écoles et institutions nationales de formation statistique et démographique.

L'ISTEEBU a, à son actif, la capitalisation des expériences en opérations statistiques depuis plusieurs années et dispose des cadres qualifiés et expérimentés dans les opérations d'enquêtes. De plus, ce Personnel maîtrise bien les concepts et les principes fondamentaux des statistiques publiques. L'Institut dispose aussi de logiciels spécialisés pour traiter les données et exploiter les différentes enquêtes réalisées. Une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été élaborée avec la mise en place d'un Système Statistique National (SSN) chargée de produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes statistiques internationales. L'ISTEEBU est doté d'une bibliothèque où sont classées toutes les publications mensuelles, trimestrielles et annuelles qu'il met à la disposition du public qui veuille les consulter. A l'ISTEEBU se trouve également deux bases de données importantes. Quiconque veuille les informations et les données peut les consulter. Il s'agit de deux bases de données IMIS et BURUNDInfo. L'ISTEEBU compte à son actif un certain nombre de publications qui sont : Bulletin mensuel des prix, Parc automobile, Annuaire statistique, Rapports d'enquêtes auprès des ménages, Annuaire des statistiques agricoles, Comptes nationaux, Bulletin de conjoncture économique, Base de données du Développement Humain Durable(DHD), les chiffres clés de l'économie burundaise. L'activité d'archivage des données issues de plusieurs enquêtes n'est pas encore réalisée, faute de moyens.

Dans le domaine des statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche, la Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Alimentaires a été créée par l'ordonnance ministérielle n°540/710/1519 du 05/09/2012 portant création d'un comité national des statistiques agricoles (CNSA), d'une équipe de coordination et d'un groupe national de travail technique de la stratégie nationale d'amélioration des statistiques agricoles. Les statistiques agricoles sont parfois produites par des centres de responsabilités du MINAGRIE à travers le Département des Statistiques et Information Agricole (DSIA).

Organisation structurelle de l'information sanitaire au Burundi : Le système de santé du Burundi s'articule sur 3 niveaux : le niveau central, le niveau intermédiaire et le niveau périphérique. A chaque niveau, des flux d'informations sanitaires sont à deux sens, à savoir de bas en haut et de haut en bas. L'organe responsable de la centralisation de ces données est la **Direction du Système National d'Information Sanitaire**, ancien service d'EPISTAT. En plus de ce service, il existe un comité d'éthique et de déontologie qui s'assure que l'information produite remplit des normes méthodologique avant qu'il soit publié. Ce comité est multisectoriel. A coté de ces structures du niveau central, tous les programmes de santé disposent d'un service de suivi évaluation qui gère de l'information, surtout en rapport avec leurs interventions. Toutes ces structures qui produisent de l'information sanitaire doivent rendre compte à la Direction du SNIS de leurs travaux. Les informations circulent donc, des structures périphériques et des programmes pour être compilées, traitées et diffusées par la Direction du SNIS. Les flux d'information entre les niveaux central, intermédiaire et périphérique, circulent à travers la pyramide administrative du bas vers le haut et vice versa. Les informations qui y circulent concernent pour la plupart le rapportage des activités des structures de soins, les indicateurs concernent la prévalence d'un

phénomène ou de maladies, les connaissances en matière de santé, etc. Toutes ces informations sont compilées pour produire un rapport national sur la situation sanitaire.

4.2.1.6. Bases de données existantes

Deux importantes bases de données sont disponibles à l'ISTEEBU. Il s'agit de : IMIS Burundi et BurundInfo.

IMIS Burundi est un système intégré de gestion des données sociodémographiques et économiques. Son objectif est de mettre à la disposition des utilisateurs, les bases des données nationales, fiables, invulnérables permettant, entre autres, la génération des indicateurs pertinents.

BurundInfo est une base de données socio-économique mise en place pour le suivi des OMDs et pour d'autres priorités nationales notamment le suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). L'ambition du BurundInfo est d'être la plateforme de données de référence pour le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement contenu dans le CSLP 2. Cette base est financée par l'UNICEF. BurundInfo est une adaptation de la technologie DevInfo qui est un outil conçu pour organiser, stocker et présenter des données sous forme de tables, de graphiques et de cartes. BurundInfo contient : les indicateurs des OMDs ; les indicateurs du CSLP1 ; les indicateurs du CSLP2.

4.2.1.7. Partage et accès aux données

Les données des enquêtes exécutées par l'ISTEEBU sont archivées sous DevInfo en constituant une base de données Burundi info qui est une base de données sécurisée pour les modifications et accessible à tout le monde. Cette technique d'archivage est en cours d'instauration une fois finalisée et mise en ligne, elle pourra apporter de grand progrès en matière de conservation et de publication de base de données. D'autres données qui ne sont pas stockées dans cette base de données sont conservées sur CD-ROM ou sur disque dur externe. Ces dernières sont accessibles par demande officielle

Toutes les données du secteur de la santé sont compilées au niveau de la Direction du SNIS et sont mises dans un annuaire statistique qui reste disponible à cet endroit et au centre de documentation du Ministère pour tout le public. La Direction du SNIS ne dispose pas de site Web pour faire des publications en ligne, mais elle utilise le site du Ministère de Tutelle (www.minisante.bi). Cette publication en ligne augmente l'accessibilité du grand public à ces informations.

4.2.2. Défis et lacunes identifiées

Dans le domaine de l'analyse, l'identification et la cartographie des aléas et risques naturels, la mission a pu constater qu'il y a certes des progrès ces dernières années, mais les capacités restent faibles à tous les niveaux au Burundi. Les compétences générales au niveau national en évaluation de risques sont relativement faibles. Les institutions clés (IGEBU, DGPC, UB, etc.) ont besoin d'une connaissance plus approfondie de la compréhension du concept de risques et l'évaluation des risques; les méthodologies d'évaluation des risques devant être développées. À ce jour aucune institution gouvernementale au Burundi n'a la moindre expérience au niveau de l'évaluation des aléas ou des risques ou dans l'utilisation des résultats d'évaluation des risques. Ceci limite la

conduite d'évaluation des risques au niveau national et provincial ainsi que les évaluations rapides inter organisations lorsqu'une catastrophe survient. Les défis et problèmes suivants, entre autres, ont été identifiés lors des discussions avec les principaux acteurs :

- Le système d'alerte existant au niveau de l'IGEBU ne se montre pas suffisamment harmonisé ni mis à jour régulièrement. Le système d'informations météorologiques reste concentré autour des infrastructures aéroportuaires (Bujumbura), mais néglige des zones agro-climatiques à risques ou les principaux bassins hydrographiques. Faute d'investissement, le réseau de stations météorologiques et hydrologiques national se trouve en mauvais état. La majeure partie des acteurs rencontrés à Bujumbura soutiennent ne pas avoir connaissance des données et informations générées par l'IGEBU et aucun système ou mécanisme de partage des données et informations n'est à ce jour disponible.
- La couverture du pays en stations météorologiques, climatiques et hydrologiques est faible et l'essentiel de l'existant est obsolète. Par conséquent, le gouvernement Burundais ne dispose pas de suffisamment d'informations précises et pertinentes sur les impacts potentiels des catastrophes naturelles et du changement climatique. Le réseau climatologique comprend 3 types de stations à savoir une vingtaine de stations couvrant toutes les particularités climatiques du pays, une quinzaine de stations thermo-pluviométriques et une trentaine de postes pluviométriques fonctionnels sur un total de 167. À cause de la guerre que le Burundi a connu, les stations climatologiques sont partiellement ou complètement détruites. Le réseau synoptique compte à présent 3 stations à savoir Bujumbura aéroport, Muyinga et Gitega aéroport. La station synoptique de Bujumbura aéroport en sa qualité de Centre Météorologique National (CMN) dispose également d'un équipement de réception des images satellitaires MSG, représentant l'observation du ciel à partir de l'espace. Il faut noter que cet équipement très coûteux est en panne depuis 2007. Le réseau hydrologique compte 52 stations installées dans les principaux cours d'eau et lacs du pays.
- La faiblesse du Système d'information : analyse de la vulnérabilité, grille d'évaluation rapide unifiée, évaluation post-catastrophe, cartographie des risques non encore systématisé, SAP non encore existant, etc. Au niveau de la direction nationale de l'aménagement du territoire, et aussi de la direction de l'urbanisme, il y a une compréhension des concepts du risque. Malgré que le cadre juridique en place pour l'aménagement du territoire et de l'urbanisme permette d'éviter l'exposition des populations et infrastructures aux inondations, il y a un certain laxisme en matière de respect des lois. Aussi, il n'y a pas encore assez d'outils techniques qui permettraient de mesurer les risques et d'informer à temps les populations. Ces deux directions ont toujours du mal à emmener les différents services techniques à partager les données afin que celles-ci soient prises en compte dans les différents plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il y a un réel besoin que les autorités nationales s'engagent à ce qu'un mécanisme de transfert de données vers ses deux services clés soit assuré.
- A l'IGEBU, il existe un système de communication interne composé de radios BLU (SSB) pour la collecte des données nationales en temps réel et un système de communication régional permettant l'échange des données du Burundi avec l'extérieur sur un réseau de l'OMM appelé « Global Télécommunications System (GTS) ». Cependant, ce système présente des imperfections structurelles (long circuit) et techniques (vitesse limitée en bauds/s), ce qui le rend pratiquement inutilisable. L'IGEBU essaie depuis un certain temps de monter une liaison point à point entre le CMN de Bujumbura et le Centre Régional de

Télécommunication de Nairobi. Pour faciliter l'acquisition des données et informations météorologiques disponibles sur le réseau satellitaire, l'IGEBU utilisait une station MSG de réception installée à l'Aéroport international de Bujumbura.

- Au Burundi, il n'existe pas de mécanismes permettant la saisie systématique de tous les désastres et des dommages enregistrés au courant des années passées dans une base de données pour avoir une certaine traçabilité de l'historique des catastrophes naturelles dans le pays et leurs impacts socioéconomiques. La plupart des acteurs rencontrés lors cette mission estime que l'information n'est pas aisément partagée par les techniciens qui souvent considèrent que la centralisation de l'information au sein d'une institution donnerait un pouvoir de regard et de contrôle à cette institution vis-à-vis des autres. À l'exception de l'appui donné par l'UNICEF à la direction des Statistiques sur la base DEVINFO, il n'existe pas au Burundi un Système de base de données type DESINVENTAR permettant de collecter, d'analyser et de stocker les informations sur les pertes et dommages liés aux catastrophes naturelles. L'existence d'un tel système devrait aider à la prise en compte de la réduction des risques naturels dans les programmes de développement nationaux et provinciaux. De plus, les institutions sectorielles (IGEBU, INECN, UB, etc.) manquent de capacité (humaine et financière) en matière d'analyse, de cartographie et d'évaluation des impacts des catastrophes naturelles et des changements climatiques; aussi un renforcement systématique de ces capacités sera nécessaire. Il n'existe pas non plus de données opérationnelles et/ ou fonctionnelles destinées à une utilisation communes. De même, la liste de contact des acteurs et le 3W ne sont pas actualisés et mis régulièrement à la disposition des partenaires. Ces outils standards dont les normes sont proposées par l'IASC ont besoin d'être mis à la disposition de la coordination nationale avec le soutien des PTF.
- La demande en statistiques est très grande et rarement satisfaite suite à la faiblesse de plusieurs natures des structures chargées de leur production. Cette demande est souvent exprimée par les institutions étatiques, les ONG locales et internationales, les institutions de recherche pour satisfaire leur besoin de planification ou de suivi-évaluation.
- Le partage de données parmi les institutions gouvernementales ne fonctionne pas bien et différents rencontres lors de la mission ont donc fait la demande d'intégrer tous les systèmes d'information existant dans le pays dans un système d'information centralisé au niveau national. En général, on constate que les différents services techniques ne sont pas très au courant de tous les types d'information qui sont ou peuvent être générés par ses différents services et de l'utilité de ces informations pour leurs services respectifs. Il y a un vrai besoin de renforcer la collaboration entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services. Il y a un vrai et urgent besoin de formation du personnel sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de la transmettre aux autorités de manière compréhensible, et d'utiliser l'information dans la planification.
- Pas de Système d'information sur les dommages et pertes liés aux catastrophes naturelles au Burundi : Il n'y a toujours pas au Burundi des mécanismes permettant la saisie systématique de tous les désastres et des dommages encourus au courant des années passées dans une base de données. Ceci entraîne donc un manque d'information disponible aux autorités nationales pour la prise de décision dans la planification du développement afin de protéger les investissements des aléas naturels. Il y a eu une tentative de regrouper certaines informations avec la méthodologie DEVINFO avec l'appui de l'UNICEF. La

méthodologie DESINVENTAR qui permet de constituer une bonne base de données sur l'impact des désastres antérieurs n'est pas utilisée au Burundi. La mise en place d'une telle base de données pourrait fournir des informations sur les désastres passés et leurs statistiques, et de pouvoir potentiellement en évaluer les couts des pertes et dommages.

- La prévention et la notion des risques de catastrophe ne font pas partie intégrante du curriculum scolaire au Burundi, et il n'y a pas encore eu suffisamment de réflexion sur ce sujet. Il serait souhaitable que les autorités nationales, les techniciens et autres professionnels devant être impliqués dans la gestion et la réduction des risques reçoivent une formation professionnelle sur les concepts de la RRC afin de mieux maîtriser les projets proposés par les divers intervenants dans ce domaine.
- Il y a toutefois certaines compétences techniques pour l'évaluation des risques au sein de quelques agences des Nations Unies, l'Université du Burundi, et des entreprises privées. L'expertise en GIS existe aussi au Burundi mais n'est pas très développée. Elle n'est appliquée que par un nombre limité d'institutions nationales telles que l'IGEBU qui travaille avec la délégation de l'Union Européenne sur projet de réalisation de couverture aérienne couvrant tout le pays pour la mise à jour des bases cartographiques de référence.

4.2.3. Recommandations pour le renforcement des capacités

1. **Mise en place d'un système d'information intégré sur la RRC & ACC.** Appuyer le Gouvernement à créer un système d'information intégré sur la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques à travers le renforcement des outils de gestion environnementale, de l'évaluation et de cartographie des risques, renforcement du suivi climatique et des SAP, etc.
2. **Il y a un vrai besoin de renforcer la collaboration entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services.** Il y a un vrai et urgent besoin de formation du personnel sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de la transmettre aux autorités de manière compréhensible, et d'utiliser l'information dans la planification.
3. **Effectuer une évaluation des risques au Burundi et produire le «Profile de risques et de la vulnérabilité au Burundi».** Une telle activité passe nécessairement par le renforcement des capacités techniques des services de cartographie afin qu'ils puissent générer de l'information utilisée sur le risque à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).
4. **Avec l'aide du Programme GRIP du PNUD, appuyer la Plateforme Nationale à mettre en place un Observatoire National du Risque pour le Burundi** qui centralisera l'information sur les risques transmis par toutes les différentes institutions techniques du pays. Une telle information devrait servir dans les processus de planification au niveau national. Cette structure pourrait être une composante du Centre d'Opération d'Urgence qui a été suggéré plus haut.
5. **Développer une bibliothèque nationale virtuelle, pour y cataloguer toutes les évaluations de risques et l'information relative à ces mêmes risques** en un endroit

précis, est généralement la première étape dans le développement des données nationales et d'un règlement relatif au partage de l'information. Cette étape permet de créer un système intégré d'information sur les risques de catastrophes naturelles au niveau national.

6. **La mise en place systématique des études des bases de données de gestion des catastrophes naturelles (DMBS) pour mettre à jour l'ensemble des données** : cet exercice vise à rassembler systématiquement les données sur les aléas, catastrophes naturelles passées, les informations démographiques, sociales et culturelles, l'information économique, et les infrastructures importantes telles les écoles et des établissements de santé par communauté.

4.3. Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyogo : Connaissances, innovations et éducation

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

4.3.1. Capacités existantes

En ce qui concerne **l'éducation formelle**, depuis 2008 le Ministère de l'Education comprend trois départements en charge du niveau primaire, secondaire et universitaire respectivement. Le Ministère a développé une Feuille de Route 2013-2015 qui comprend des références liées à la prise en compte des risques de catastrophes dans le curriculum. Au niveau de **l'éducation secondaire**, il y a des cours sur « L'éducation civile et humaine » qui sont axés sur les questions de la paix, mais pas sur les catastrophes naturelles.

Au niveau de **l'éducation universitaire**, il existe un Master en Sciences de l'Environnement qui est au présent à sa troisième promotion. Le Master est organisé conjointement par le Faculté des Sciences de l'Environnement et le Faculté des Sciences Agronomiques. Le programme de Master comprend des références aux risques des catastrophes, mais il n'a y pas un cours dédié. Au sein de la Faculté des Sciences Agronomiques il existe un projet de recherche financé par la Coopération Technique Belge sur la sécurité alimentaire qui comprend des études appliquées au niveau des provinces et communes. Le projet comprend trois phases de trois ans chacune, dont la première phase est financée.

En ce qui concerne **l'éducation professionnelle (continue)** des cadres de la Protection Civile et de la Police, il existe une Ecole Supérieure de la Police qui est à sa première promotion. L'Ecole Supérieure de la Protection Civile a été mise en place, mais la formation n'a pas encore démarrée. Le gouvernement français a assuré des formations professionnelles des cadres de la Protection Civile et de la Police, notamment pour les secouristes et les pompiers, ainsi que l'organisation des exercices de simulation pour la réponse aux situations de crise. Un projet de l'Union Européen centré sur le renforcement des capacités de la Protection Civile est en train d'être préparé.

Dans le domaine de la **sensibilisation de la population**, les ONG ainsi que plusieurs agences des Nations Unies au Burundi mènent des activités de sensibilisation à la réduction des risques des catastrophes. Par exemple, la FAO a mis en place des « écoles fermières communautaires ». D'une manière similaire, avec l'appui du PAM, les « vivres-pour-création d'actif productif » (VCA) mettent en place des mesures qui diminuent les risques de catastrophes naturelles et comportent une composante éducative.

La Croix Rouge Burundaise, ainsi que les ONG qui opèrent au niveau communautaire mènent des activités de formation et de sensibilisation de la population sur des questions de prévention et de réduction des risques, aussi bien que sur la préparation à la réponse en cas de catastrophe. Par exemple, la Croix Rouge organise des formations pour les agriculteurs sur l'entretien des pépinières en utilisant des techniques indigènes et des produits biodégradables (les écorches de banane au lieu des sachets) ; des campagnes de sensibilisation par rapport à la réduction de la consommation du bois pour le chauffage ; des ateliers d'apprentissage d'entretien du jardin familial ; et des formations de premier secours en cas d'urgence. Concern Worldwide a donné un appui à la Plateforme Provinciale de Kirundo pour la mise en place des Plateformes Communales et

Collinaires, y compris pour le renforcement des capacités des nouvelles Plateformes. Cet appui a été guidé par une « Stratégie d'autonomisation » de ces structures.

Au niveau national, la création d'une unité nationale d'information et de communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes (UNICPRGC) est planifiée pour être logée au sein de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Sa mission consisterait à constituer une véritable base de données nécessaire à la prévention des risques et à la gestion efficace des catastrophes. La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes est dotée d'une sous-commission chargée de l'information et de la communication.

4.3.2. Défis et lacunes identifiées

Au Burundi, seuls 40,5 % de la population est alphabétisée avec des disparités entre femmes et hommes (35 % chez les femmes et 47 % chez les hommes). En 2010, les autorités ont annoncé l'instauration d'une nouvelle orientation appelée «l'école fondamentale» qui porte progressivement la durée de la scolarité primaire de 6 ans actuellement, à 9 ans. Pour ce faire, le gouvernement met à jour le Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) pour 2009-2016 avec l'appui des bailleurs de fonds.

Le taux net de scolarisation primaire est passé de 59,8% en 2004 à 96,1% en 2010-11 et la parité des sexes en matière de scolarisation primaire a été atteinte (UNICEF 2012). Néanmoins, le secteur de l'éducation est confronté à plusieurs défis importants: un taux haut de répétition (38,4%) et d'abandon scolaire (6,5%); capacités limitées d'assurer l'inclusion scolaire des enfants les plus défavorisés; protection des filles contre la violence ; possibilités de formation professionnelle limitées ; insuffisance de la préparation des jeunes à l'entrée dans le marché du travail. Il faut aussi noter que plus de la moitié de la population burundaise est âgée de 17 ans.

En ce qui concerne **l'éducation formelle**, au niveau primaire et secondaire, le manque d'intégration des questions liées aux risques des catastrophes et des références explicites de l'importance de la prévention reste un défi. Au niveau **universitaire**, le renforcement de la composante RRC au sein du Master existant est souhaitable, ainsi que l'intégration des questions liées à la prévention et à la réduction des risques dans le cursus des diverses facultés (environnement, agronomie, géographie). La création d'un programme postuniversitaire pluridisciplinaire spécifiquement centré sur la RRC pourrait être envisagée par l'Université.

Au niveau de **l'éducation professionnelle**, le manque des opportunités de formation continue pour les cadres de la Protection Civile, la Police mais également des professionnels au sein des divers ministères, reste un défi pour la prise en compte des actions de prévention. La mise en place d'un programme de renforcement de capacités des membres de la Plateforme Nationale et des Plateformes Provinciales a été identifiée comme une priorité. Le faible degré de sensibilisation des décideurs politiques à la nécessité d'instaurer une culture du risque au Burundi entrave la mise en œuvre des actions prioritaires pour la réduction des risques, y compris de la vulnérabilité par rapport aux aléas naturels et au changement climatique.

La sensibilisation et le renforcement des capacités du **grand public** en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes sont indispensables. La mobilisation des populations à travers un programme national d'information et d'éducation sur la RRC devrait compléter les actions communautaires qui restent ad-hoc et à court terme. Des campagnes d'information et de

sensibilisation à la RRC pourraient ainsi être organisées, par exemple, à travers la célébration de la Journée Internationale de la RRC chaque mois d'octobre. La mission a noté qu'il n'y a pas eu au Burundi de suivi de campagnes telles que « Les villes sûres », « Les écoles sûres » ou « Les hôpitaux sûrs » qui ont été initiées à l'échelle mondiale par UNISDR.

En ce qui concerne le rôle formateur et informateur des **médias**, il y a une véritable difficulté de distribution des journaux ou d'autres supports d'information au niveau local. De même, la faible sensibilisation des journalistes à la réduction des risques de catastrophes j'ajoute aux nombres des défis identifiés.

4.3.3. *Recommandations pour le renforcement des capacités*

1. **L'introduction de la problématique RRC dans les curricula scolaire adaptée à chaque niveau, primaire et secondaire**, notamment dans le cadre des cours de géographie, biologie ou sciences de l'environnement, y compris le développement des documents et matériels d'appui à la formation scolaire (manuels didactiques, jeux, etc.) et la formation des enseignants, avec l'appui d'UNICEF et d'UNESCO.
2. **La révision du contenu du Master en Sciences de l'Environnement pour assurer l'inclusion de questions liées à la réduction des risques des catastrophes**, y compris des risques climatiques.
3. **L'inclusion des questions liées à la réduction des risques des catastrophes, y compris des risques climatiques, au sein des cursus des diverses facultés au sein de l'Université.**
4. **La mise en place d'un programme de formation postuniversitaire (Diplôme ou Master) spécifiquement centré sur la réduction des risques des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques** à travers la collaboration avec d'autres universités et centres de recherche dans la région, sur le continent ou dans d'autres régions.
5. **La mise en place des opportunités de promotion de la recherche et l'exploitation des résultats de recherche** pour l'amélioration des systèmes de connaissance sur risques des catastrophes, y compris des risques climatiques notamment **à travers des collaborations Sud-Sud avec des autres Universités dans la région**, en plus de la coopération technique Nord-Sud qui existe déjà (par exemple, avec la Coopération Technique Belge).
6. **Activation de l'unité nationale d'information et de communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes (UNICPRGC)** qui est prévue d'être logée au sein de la Plateforme Nationale et la mise en place d'un programme de travail annuel (qui comprendra des activités telles que celles recommandés par la suite).
7. **La mise en place d'un programme de formation professionnelle (continue) étalé sur plusieurs années organisée par la Plateforme Nationale** ciblant les cadres de la Protection Civile, la Police et des professionnels au sein des divers ministères (membres de la Plateforme Nationale et autres cadres).
8. **Organiser des formations et des formations des formateurs en RRC pour les membres de la Plateforme Nationale** et assurer l'accès des membres de la Plateforme Nationale aux

opportunités de formation au niveau régional (par exemple organisées par la CEEAC, UNISDR et les autres partenaires à la coopération internationale).

9. **Organiser des formations et des formations des formateurs en RRC pour les membres des Plateformes Provinciales** et assurer des formations au niveau des Plateformes Communales par les membres des Plateformes Provinciales qui ont reçu les formations.
10. **La mise en place d'un programme d'information et d'éducation sur la RRC au grand public géré par la Plateforme Nationale.** Le Programme comprendra la célébration de la Journée Internationale de la RRC chaque mois d'octobre au niveau national et provincial, ainsi que des programmes de sensibilisation communautaire sur des thématiques spécifiques en collaboration avec les ONG et les Bureaux de la Croix Rouge. Identifier des personnalités nationales influentes qui seraient des champions/ ambassadeurs de la cause RRC et qui pourraient soutenir les campagnes de sensibilisation. Des guides sur l'organisation de la Journée Internationale de la RRC existent et peuvent être accèdes auprès de UNISDR.
11. **La mise en place des campagnes telles que « Les villes sûres » (pour la ville de Bujumbura), « Les écoles sûres » et « Les hôpitaux sûrs »** qui ont été initiées à l'échelle mondiale par UNISDR.
12. **L'intégration des questions liées aux catégories de populations qui présentent des vulnérabilités différentes** selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes dans toutes les activités de sensibilisation. Il est important de noter que les femmes et les hommes accèdent différemment à l'information dans les situations de catastrophes ; et que les personnes âgées, les handicapés, les enfants et les autres groupes défavorisés sur le plan socio-culturel sont souvent plus vulnérables.
13. **Renforcement des capacités des journalistes** à travers des sessions de sensibilisation et de formations menés au sein de la Plateforme Nationale.
14. **Production des outils de communication et sensibilisation** (audiovisuels, écrits) et la diffusion des **programmes de sensibilisation des communautés** (programmes radio).
15. **Renforcement des capacités des ONG** à travers des sessions de sensibilisation et de formations menés au sein de la Plateforme Nationale.

4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyogo : Réduire les facteurs de risque

Réduire les facteurs de risque sous-jacents.

4.4.1. Capacités existantes

Dans le cadre de la planification à long terme, le Burundi s'est doté en décembre 2010 de la Vision 2025 qui est une feuille de route pour le développement économique et social. Sur la base des orientations formulées dans la Vision 2025, le Gouvernement a adopté en 2011 sa deuxième génération du Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) pour couvrir la période 2012-2016 et qui place l'enjeu de la création d'emploi et de la croissance au centre de ses futurs programmes de réduction de la pauvreté et incorpore les défis restants du processus de consolidation de la paix.

Le CSLP II comprend quatre axes stratégiques principaux à savoir : (i) Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité des genres ; (ii) Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ; (iii) Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale ; (iv) Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable. L'axe 4 traite des questions liées à aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes naturelles. Le Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies au Burundi (UNDAF) et qui couvre la période 2012-2016 se concentre sur les trois premiers des quatre axes du CSLP II.

Burundi a également ratifié divers conventions et initiatives aussi bien régionales qu'internationales en rapport avec l'environnement notamment la Convention de Lutte contre la Désertification, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Mais, les mécanismes solides pour leur mise en œuvre manquent. Le Burundi fait partie de plusieurs initiatives régionales avec une vision partagée de protection des ressources naturelles. C'est le cas de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de l'Initiative du Bassin du Nil.

En ce qui concerne l'intégration de la problématique de la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans les politiques sectorielles, l'analyse a relevé les éléments suivants.

4.4.1.1. La gestion de l'environnement et le changement climatique

- Le Burundi a pris une série des mesures pour créer un environnement propice pour la gestion de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier. Sur le plan institutionnel, l'**Institut Géographique du Burundi** a été désigné par le **Ministère chargé de l'Environnement** comme Point Focal de la CCNUCC. La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts a été désigné par ce même ministère comme institution d'opérationnalisation des projets en rapport avec les changements climatiques.
- Sur le **plan politique**, le Burundi a mis en place des instruments qui donnent des orientations pertinentes pour la gestion de l'environnement et l'atténuation des effets du changement climatique. Sur le **plan légal**, le Burundi dispose d'un **Code de l'Environnement, Code forestier, Code minier et pétrolier, Code de la santé publique**

et **Code foncier révisé**. Il existe également un **Décret portant création des aires protégées** et un **Décret sur les procédures d'études d'impact environnemental et social**. Un document provisoire sur le **profil environnemental** du pays ainsi qu'une publication par l'INECN de 4 bulletins scientifiques sur la **biodiversité** ont été diffusés.

- **Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA)** : Les autorités ont porté une attention particulière à la prévention, la gestion des risques de catastrophes et à l'adaptation aux changements climatiques. Cela a commencé par l'élaboration du PANA en 2007 avec l'appui du PNUD. L'objectif du PANA est de produire une liste d'actions prioritaires urgentes et immédiates, qui contribuent aux efforts d'adaptation du pays aux effets néfastes des changements climatiques et qui s'intègrent dans les stratégies de développement du pays, qui puissent bénéficier du soutien des bailleurs de fonds intéressés, étant donné que le Burundi a des capacités très limitées d'adaptation. Ces actions devront comprendre aussi le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Dans la même perspective, le Gouvernement Burundais sous la direction du Ministère de l'Environnement est en train d'élaborer une nouvelle **Stratégie Nationale pour l'Adaptation aux Changement climatiques ainsi qu'un plan d'action** pour la mise en œuvre.
- **Première et Deuxième (2010) Communications Nationales sur les changements climatiques**. La Communication Nationale initiale (CNI), préparée avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été élaborée depuis 1999 et publiée en 2001. La deuxième communication a été élaborée dans le cadre du Projet «Habilitation du Burundi à préparer sa Seconde Communication Nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)». La Deuxième Communication Nationale fait suite au Plan National d'Adaptation (PANA) publié en 2007. Elle porte, en plus du Second Inventaire de Gaz à effet de Serre, sur les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et sur les mesures d'adaptation au changement climatique que le Burundi a déjà initiées.
- **Le Code de l'Environnement (2000)** qui exige que des études d'impacts soient faites pour tout projet de développement (chapitre 3, Article 21 et 22). Le code fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toutes les formes de dégradations, afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de lutter contre les différentes formes de pollutions et nuisances et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la personne humaine, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes.
- **La Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB)** élaborée et adoptée par le Gouvernement.
- **La Stratégie Nationale et Plan d'Action d'Éducation Environnementale** : en élaborant cette stratégie, le Burundi souhaiterait forger une prise de conscience accrue de toutes les parties prenantes et susciter leur engagement effectif vers des actions concrètes de protection de l'environnement. Pour opérationnaliser cette vision, 4 axes stratégiques sont retenus : (i) renforcement des capacités des structures impliquées dans l'éducation environnementale;(ii) mise en place d'un cadre de coordination de tous les intervenants en matière d'éducation environnementale; (iii) mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux; (iv)

renforcement des capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement.

- **La Stratégie Nationale et Plan d'action de la gestion de la biodiversité** (SNPA-DB-2000) : a été élaboré dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elle est bâtie sur 8 axes stratégiques que sont : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable des ressources biologiques ; le partage équitable des avantages et bénéfices dans la gestion de la biodiversité ; l'éducation et la sensibilisation du public ; la formation et la recherche ; les Biotechnologies ; les études d'impact et la réduction des effets nocifs ; la coopération et les échanges d'informations.
- **Le Plan d'Action Nationale de lutte contre la Désertification** (PAN-LCD- 2005) : il a pour objectif d'atténuer la dégradation des terres au Burundi et les effets de la sécheresse. Pour cela, il s'appuie sur les expériences déjà menées dans le pays et des recommandations formulées par la CCD. Le PAN-CCD est articulé sur 7 objectifs suivants : utilisation rationnelle des terres ; promotion et mise en œuvre des techniques d'aménagement des bassins versants ; promotion de l'irrigation et du drainage ; intégration de la lutte contre la dégradation des terres dans les autres cadres de réduction de la pauvreté et développement durable ; promotion d'une bonne gouvernance ; renforcement des capacités, promotion des actions de sensibilisation, de formation et d'information de la population.

4.4.1.2. *La gestion des ressources en eaux et des terres*

- En matière d'aménagement du territoire, le Burundi est dans le processus de se doter de principaux outils réglementaires et techniques notamment le développement d'une **Politique nationale foncière** et la révision du **Code foncier** de 1986. Des schémas provinciaux d'aménagement du territoire sont déjà disponibles pour les provinces de Bubanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi. Pour la promotion de l'urbanisme, les actions faites visent la définition et adoption d'une **Politique Nationale de l'Habitat et de l'Urbanisme**, l'actualisation du **Schéma Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme** et l'élaboration des plans locaux d'aménagement pour la ville de Bujumbura et les villes de l'intérieur, l'élaboration d'un code de l'Urbanisme et de la Construction et la gestion rationnelle des espaces urbains et le renforcement de la maîtrise de contrôle des espaces domaniaux et de construction.
- **La Lettre de politique foncière** : l'objectif global de la lettre de politique foncière est de développer une gestion foncière favorable à la réconciliation nationale et à l'atténuation des risques de conflits interpersonnels, à la production et au développement économique. La lettre a deux volets importants à savoir l'amélioration de l'administration foncière et le développement des solutions durables au problème de l'exiguïté des terres.
- **La Politique Nationale de l'Eau** qui a été élaborée avec un ensemble de documents dont le code de l'eau ; les textes d'application de la politique de l'eau, l'inventaire nationale de la ressource Eau, le plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau.
- **La Stratégie Nationale de lutte contre la dégradation des sols** : elle vise à faire la promotion de l'utilisation planifiée et rationnelle des terres; la préservation et maintien de la productivité des sols et autres biens et services des écosystèmes; l'allègement de la

pression démographique sur les terres; le renforcement des capacités pour une gestion durable des terres et l'instauration d'un mécanisme financier pour la gestion des sols.

4.4.1.3. *L'agriculture et l'élevage*

- **La Stratégie Agricole Nationale (2008-2015)** : La stratégie agricole nationale a été élaborée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage pour la période 2008-2015 en vue de contribuer aux efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de restauration de la sécurité alimentaire.
- **La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire Durable (PNSAD)** qui vise à assurer une meilleure connaissance des ressources et de leur utilisation ; à accroître les disponibilités alimentaires en agissant sur les productions végétales, animales et halieutiques ; la réduction de façon durable la pression sur les ressources naturelles, etc.
- Le Gouvernement du Burundi, en collaboration avec les principaux partenaires techniques et financiers, a organisé en 2011 le premier forum sur la **sécurité alimentaire et la nutrition** au Burundi, sous le haut patronage de la Deuxième Vice-présidence et du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Différents thèmes ont été développés notamment ceux relatifs à la situation actuelle de sécurité alimentaire et de la nutrition, le rôle de la femme dans la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire et les filets de sécurité, la création d'emplois pour la sécurité alimentaire, les changements climatiques et leurs impacts sur la sécurité alimentaire. Le constat global tiré des échanges nourris par les différentes présentations est que l'insécurité alimentaire est très profonde au Burundi et revêt un caractère chronique dans beaucoup de province du pays, avec les taux de malnutrition chronique les plus élevés au monde, la moyenne étant de 58%. Ce forum a constitué ainsi une amorce d'une approche intégrée et coordonnée pour affronter les problèmes d'insécurité alimentaire. Dans la déclaration finale, les participants ont émis le souhait que ce forum soit « une base pour d'autres fora à venir et qui permettront au pays d'évaluer la mise en œuvre des engagements et la relecture actualisée de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burundi ». L'élaboration d'une feuille de route était aussi envisagée à la clôture des assises de ce forum.

4.4.1.4. *L'accompagnement par les partenaires à la coopération internationale*

En ce qui concerne l'appui offert au gouvernement de Burundi par les divers partenaires à la coopération internationale, **GIZ** est actif depuis des années dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et planifie de lancer en juillet 2013 un nouveau projet sur «La réduction des impacts néfastes du changement climatique sur les ressources en eau et sol ». Ce projet inclut la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et la réduction des risques, comme par exemple le captage des eaux pluviales. Le projet est mené en collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

La **Coopération Technique Belge (CTB)** a développé un programme de soutien au gouvernement burundais à travers un nombre de projets couvrant, depuis 2010, trois thématiques principales : santé, éducation et agriculture. Le but de ce programme de coopération technique est de renforcer les stratégies sectorielles et la performance des systèmes nationaux.

Pour le secteur de la santé, la CTB a mis en place le **Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de la Santé Publique Burundi (PAISS)** pour un montant de 18 millions d'euro sur 4 ans (Burundi, Belgique, Suisse). Le PAISS vise à améliorer la performance du système de santé au Burundi et à augmenter les prestations de santé au bénéfice de la population.

Pour le secteur agricole, la CTB finance le **Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA)** pour un montant de 49 millions d'euro qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Le PAIOSA se concentre sur deux axes d'intervention : augmenter la valorisation et la production agricole et d'élevage dans les régions de Mosso, Bugesera, Imbo; et encourager un environnement institutionnel aux niveaux central, déconcentré et décentralisé favorable au développement des activités agricoles.

Pour le secteur d'eau et d'assainissement, la CTB en collaboration avec le PNUD a mis en place le **Programme Pavage** (« Développement économique et social par la mise en œuvre d'un programme de pavage à haute intensité de main d'œuvre ») pour un montant de 18 millions d'euro. Le programme vise à construire des infrastructures de transport et d'assainissement (43 km de routes pavées), assurer le développement des compétences professionnelles et de l'appui technique en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées.

Le Burundi participe au projet "Geo-Risk in Central Africa: integrating multi-hazards and vulnerability to support risk management (GeoRisCA)" financé par la **Politique scientifique belge**. Le but de ce projet est l'évaluation des géo-risques dans la région du Kivu (Burundi, RDC, Rwanda), en étudiant et combinant les aléas de type glissements de terrain, séismes et volcans ainsi que la vulnérabilité de la population, des infrastructures et des écosystèmes, afin d'aider à la gestion des risques naturels.

Le gouvernement japonais à travers son agence de coopération internationale (**JICA**) a donné un soutien technique pour l'amélioration des cartes géographiques à travers un projet de formation et un don de matériel et de logiciels mis en œuvre à l'Institut Géographique de Burundi (IGEBU). Une série de projets techniques menés par JICA comprend : l'aménagement des marées et protection contre les inondations en 3 provinces; productivité agricole améliorée et eau et assainissement (canalisation) en 2 provinces ; infrastructure pour le traitement et l'utilisation de l'eau potable (en collaboration avec la BAD et la Banque Mondiale) ; programme de santé visant le renforcement des capacités des hôpitaux à Bujumbura et les centres médicaux locaux. **L'Ambassade du Japon** au Burundi a entrepris des dons de carburant (2009 et 2012) en valeur de 3 millions de dollars dont les recettes de vente doivent être utilisées par le gouvernement pour l'investissement des projets de développement. Depuis 2009, l'Ambassade a fait des dons alimentaires annuels (riz, blé, engrais).

La **Banque Africaine de Développement (BAD)** cofinance, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un Projet d'Aménagement des Bassins Versants et d'Amélioration de la Résilience Climatique au Burundi (PABVARC) d'un montant total de 19 millions de dollars. Le projet vise à désenclaver et aménager les bassins versants et accroître la résilience des systèmes de productions agricoles et forestières.

Après l'UNDAF 2007-2009, les Nations Unies ont développé l'UNDAF+ 2010-2014 dans la perspective d'une plus grande focalisation sur la réforme des Nations Unies, mais aussi pour marquer le début d'un cycle de planification de moyen terme après une phase caractérisée par des interventions d'urgence depuis 2005. Après l'adoption en décembre 2011 du Cadre Stratégique de

Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), le **Système des Nations Unies** (SNU) au Burundi a procédé à la révision de l'UNDAF + 2010-2014 qui était à sa deuxième année de mise en œuvre. Cet exercice de révision a pour but d'aligner le principal outil d'intégration de l'appui du SNU sur les nouvelles priorités nationales reflétées à travers le CSLP II. Les questions relatives la gestion durable de l'environnement, adaptations aux changements climatiques et Réduction des risques de catastrophes sont prise en compte dans le nouveau UNDAF révisé. L'Axe 2 du UNDAF (Transformation de l'économie Burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois) et le Résultat 2.1.5 (de nouveaux outils de gestion environnementale et d'adaptation aux changements climatiques utilisant les TICs sont conçus, opérationnels et accessibles à tous les niveaux) portent spécifiquement sur la RRC et l'ACC, mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Feuille de Route et sur la cartographie des zones à haut risque.

Depuis 2007 le **PNUD** a offert un appui technique et financier au Gouvernement Burundais, notamment pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Risques de Catastrophes (SNPGRC) et la mise en place de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale le PNUD a mis en place le « Projet d'Appui au Renforcement des Capacités pour la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes Naturelles au Burundi » pur un budget total de 1.9 millions de dollars. Le projet s'est articulé autour de quatre axes stratégiques: (i) le développement de la connaissance du risque par les structures étatiques qui doivent en assurer la surveillance, garantir les capacités d'analyse et de planification multisectorielle à base des scénarios des risques ; (ii) la prise en charge du risque et de ses conséquences dans les processus de planification, aménagement du territoire et gestion environnementale ; (iii) le renforcement de la capacité de réponse en cas d'urgence à travers la mise en place d'un système national de gestion des risques ; et (iv) le développement d'un processus d'information et de formation au niveau national et local.

En ce qui concerne les programmes des diverses agences des Nations Unies à Burundi, la **FAO** donne de l'assistance technique pour la mise en œuvre des projets qui réduisent les risques des catastrophes, notamment l'introduction d'un système de gestion communautaire des boisements, l'aménagement participatif du bassin versant et les techniques simples de la maîtrise de l'eau. Un Système d'Alerte Précoce et Suivi de la Sécurité Alimentaire (SAP-SSA) a été développé au Burundi, ainsi qu'un cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. **FAO** et **PAM** sont dans le processus d'alignement de leurs activités dans le domaine de la gestion et la réduction des risques de catastrophes en mettant en place les premiers sites pilotes dans les provinces de Kirundo et Rutana.

Dans le secteur de l'éducation, l'**UNICEF** a apporté son soutien au ministère de l'Éducation pour réviser le Plan sectoriel, ainsi que la politique Nationale d'Éducation et d'élaborer une Stratégie de genre et d'équité. La contribution de l'UNICEF au renforcement de la prestation de services a amélioré l'accès à l'éducation à travers la construction et de la réhabilitation d'écoles (23 nouvelles écoles construites depuis 2010), de la distribution de matériel scolaire et les manuels de l'enseignant ainsi que la sensibilisation des parents, des autorités locales et les dirigeants communautaires pour accroître la demande d'éducation.

En partenariat avec le PAM, l'OMS et la FAO, UNICEF a soutenu la création d'un Forum de haut niveau sur la malnutrition, sous la direction de la deuxième vice-présidence. Afin de renforcer la prestation des services pour les enfants souffrant de malnutrition au niveau communautaire, UNICEF a appuyé l'élaboration d'un protocole national sur la gestion communautaire de la malnutrition qui couvre actuellement 16 des 17 provinces. En outre, l'UNICEF a aidé le Ministère de la Santé afin de valider le Plan stratégique pour la gestion intégrée des maladies de l'enfant.

Dans le secteur de l'eau, assainissement et hygiène (WaSH), UNICEF a appuyé le renforcement du cadre politique à travers le développement de la Politique nationale pour l'assainissement et l'hygiène de base.

4.4.2. Défis et lacunes identifiées

Burundi est parmi les pays les plus pauvres au monde et se classe 185 sur 187 sur l'indice de développement humain (2011). Plus de 80% de la population vit avec moins de 1,25 dollars par jour, ce qui rend la **pauvreté** un enjeu majeur pour le développement du pays. La croissance du PIB a été estimée par la Banque Mondiale à 4,1% en 2011. Cependant, le pays reste fortement dépendant de l'aide extérieure: en 2011, environ 63% du budget national a été financé par l'aide extérieure (FMI 2012).

La forte **croissance démographique**, de l'ordre de 2,4% est un défi majeur que le Burundi doit relever, ainsi que la forte pression démographique sur les terres, les infrastructures et les services (310 habitants/km²). Dans le contexte post-conflit, le Burundi est également confronté au défi de la réintégration des rapatriés. En 2012, la majorité des 35.000 réfugiés burundais en provenance de la Tanzanie étaient des enfants (57%). Ceci met une pression supplémentaire sur les terres et les services tels que l'éducation et la protection sociale, qui sont déjà mis à l'épreuve en raison du taux de croissance démographique extrêmement élevé. Seulement 46% de la population a accès à un **assainissement** adéquat, avec d'importantes disparités entre les provinces et les communes au sein même province.

La **malnutrition** est un autre problème critique au Burundi. L'indice global de la faim (2012) indique que le Burundi, tout en étant potentiellement autosuffisant en nourriture, a le plus haut niveau de la faim des 79 pays qui y sont mentionnés. En milieu rural, l'**insécurité alimentaire** touche environ 30% de la population en période de récoltes et jusqu'à 60% en période creuse (IMF 2012). En 2008, les trois principaux chocs qui ont frappé les foyers ruraux ont été le déficit en eau, l'inflation et les intempéries. De même, le coût des soins de santé est la principale raison pour laquelle les malades ne se rendent pas dans un centre de santé quand ils en ont besoin.

Les facteurs structurels d'**insécurité alimentaire** au Burundi sont les suivants : une importante dégradation de l'environnement accompagnée d'une forte infertilité et dégradation sol; surexploitation agricole et manque d'accès aux fertilisants des sols; dégénérescence des semences; surpopulation poussant à l'exiguïté des terres ; exploitation des zones et terres marginales, souvent insalubres et sujettes aux déficits hydriques ; pauvreté élevée en milieu rural pour une agriculture de plus en plus exigeante; état sanitaire et nutritionnel très amorti. Une série de contraintes conjoncturelles de l'insécurité alimentaire s'ajoutent, notamment un déficit hydrique ou période prolongée de la saison sèche; l'excès de pluie, vent violent, inondation et grêle; épidémies des cultures et animaux; rapatriement et réinstallation des populations; flambée des prix des produits alimentaires de base dans un contexte de faibles revenus des ménages.

Conformément à IMF (2012), la **production agricole** mesurée par la production annuelle d'aliments de base par habitant n'a pas suffi pour nourrir la population existante. La dépendance à l'égard de l'**aide alimentaire** s'est accrue mais les besoins alimentaires non satisfaits ont augmenté. Les récents taux d'inflation élevés (autour de 20 % depuis novembre 2011) ont réduit le pouvoir d'achat des populations, avec un impact disproportionné sur les ménages les plus démunis. Il est noté que le secteur agricole est caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés. Les cultures vivrières occupent 90% des superficies cultivées et contribuent à 46% du PIB. Des cultures industrielles (café, thé, coton,

palmier à huile, canne à sucre, tabac) occupent 10% des terres cultivées et contribuent à 4% du PIB avec près de 90% des recettes d'exportation du café (80%) et du thé (10%).

Au Burundi, le taux annuel de la **déforestation** est estimé à 9%, supérieur au taux de reforestation. Parmi les causes de la déforestation, il est à noter la forte dépendance de la population vis-à-vis du bois comme **source d'énergie**. Le secteur forestier fournit la principale forme d'énergies consommées en bois au Burundi (95,3% du bilan énergétique global). Plus de 90% de la population utilise le bois comme source d'énergie.

Au Burundi, l'**utilisation des terres** ne tient pas en compte l'aptitude et de la fragilité des terres. La persistance des pratiques agricoles traditionnelles sont souvent inappropriées, et la surexploitation des terres et un défi majeur dans le contexte de l'explosion démographique que le Burundi connaît. D'une manière similaire, l'exploitation des mines et carrières, y compris de l'argile pour la fabrication des briques cuites, se fait sur des sites d'extraction qui ne sont pas restaurés. Par conséquent, l'érosion des pentes et le risque d'éboulement des terres, ainsi que la pollution et la sédimentation des eaux des lacs et des rivières s'ajoutent comme effets importants.

En ce qui concerne le domaine de la **santé publique**, les cinq premières causes de mortalité sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition et le SIDA. L'incidence de la malaria est passée de 26 % en 2005 à 34 % en 2010 mais la distribution de moustiquaires imprégnées (désormais utilisées par 44 % des ménages) devrait avoir des effets positifs (IMF 2012).

Sur le plan du **genre**, la pauvreté frappe durement les ménages dirigés par les femmes. L'accès des femmes aux crédits, à la terre et aux emplois formels est limité. De plus, les violences contre les femmes augmentent, et les femmes sont encore sous représentées dans les instances de décision communales et collinaires. L'indice d'inégalité de genre pour le Burundi a une valeur de 0,476; le pays se classe 98 sur 148 pays en 2012. Au Burundi, 34,9 pour cent des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 5,2 pour cent des femmes adultes a atteint un niveau secondaire ou supérieur de l'éducation, comparativement à 9,2 pour cent des hommes.

Malgré les réformes dans les domaines tels que l'agriculture, l'environnement, l'utilisation des eaux et la gestion des territoires, des **besoins** persistent notamment au niveau l'élaboration des textes d'application des lois et politiques existantes afin que les mesures soient effectivement mises en place. La **mise en œuvre de la législation** en place en rapport avec la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire est très lacunaire. La législation existante n'est pas suffisamment **vulgarisée** auprès des communautés locales. L'absence des mécanismes de vulgarisation de la législation dans la langue locale, le kirundi, pose problème.

La mise en place effective d'une **structure de coordination** de tous les intervenants et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des interventions dans le domaine de gestion de l'environnement reste un défi. Le fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Environnement qui devrait assister le Ministre de l'Environnement en matière de coordination est entravé par le manque d'appui technique et financier.

Au niveau des **capacités techniques** dans les domaines analysées, les structures gouvernementales enregistrent une insuffisance accrue de certaines capacités, plus particulièrement dans des domaines spécialisés comme l'hydrologie, la météorologie, la climatologie, la pédologie, la biotechnologie, etc. De la même manière, il y a un manque du personnel suffisant au niveau provincial. Par exemple, la mission a noté que les directions provinciales de l'Agriculture et

d'élevage (DPAE) n'ont pas des capacités suffisantes pour assurer **la formation et l'encadrement** des agriculteurs. Les **équipements** nécessaires font défaut, et les techniques de collecte d'eau, conservation d'irrigation, drainage, fertilisation et protection des sols ne sont pas maîtrisées et appropriées par les populations locales.

4.4.3. Recommandations pour le renforcement des capacités

4.4.3.1. Recommandations génériques

- 1. Entreprendre une revue des programmes et plans d'action de développement sectoriels au sein des différents ministères** afin d'identifier les activités qui contribuent à la réduction des risques de catastrophes. Ce travail doit inclure des analyses d'impact économique des catastrophes et effets des changements climatiques sur les secteurs de développement.
- 2. Entreprendre une revue des divers projets et programmes financés par les partenaires à la coopération internationale** dans les domaines de la réduction des risques, adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire, protection de l'environnement, résilience, etc. afin d'avoir une vue d'ensemble sur les zones d'intervention, les activités spécifiques, les acteurs impliqués et les ressources allouées (par exemple, les projets soutenus par la BAD, GIZ, UE, CTB, JICA, agences des Nations Unies, etc.).
- 3. Intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les politiques sectorielles** à travers la mise en place/ optimisation d'un groupe de travail intersectoriel au sein de la Plateforme Nationale.
- 4. Renforcer la capacité des institutions nationales de planification à travers la mise en place d'un programme de formation et le développement d'outils méthodologiques dans le domaine de l'intégration (« mainstreaming ») de la de la réduction des risques de catastrophes**, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes et plans d'action de développement sectoriels. La démarche à adopter doit englober tous les niveaux de l'administration et doit permettre de mobiliser les acteurs clés et d'améliorer la coordination avec les mécanismes existants de réduction des risques de catastrophe.
- 5. Le renforcement de la résilience des communautés locales : intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes de développement communautaires en cours.** Les processus de consolidation de la paix ainsi que les stratégies et programmes de relèvement devraient prendre en compte les effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes et les hommes vulnérables, et contribuer au renforcement des capacités d'adaptation des communautés locales.

4.4.3.2. *La gestion de l'environnement*

1. Doter la Commission Nationale pour l'Environnement des moyens techniques et financiers afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de coordination des activités liées à la gestion durable de l'environnement.
2. Elaborer des textes d'application des lois existantes afin que les mesures soient effectivement mises en place (par exemple, pour le Code de l'Environnement).
3. Assurer la mise en œuvre/ révision/ actualisation des divers Plans d'Action, comme celui pour l'éducation environnementale, la gestion de la biodiversité, de lutte contre la désertification, etc. avec une prise en compte des éléments pertinent à la gestion et réduction des risques de catastrophes.
4. Développer des outils et matériels de vulgarisation de la législation et les politiques environnementales auprès des institutions gouvernementales décentralisées (niveau provincial et communautaire) et auprès des communautés locales dans la langue locale, le kirundi.
5. Introduire des éléments relevant des risques des catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les méthodologies pour les études d'impact environnemental.

4.4.3.3. *La gestion des ressources en eaux/ Eau et assainissement*

1. Doter les Services Techniques Municipaux avec les moyens techniques et financiers pour la mise en place et le contrôle des mesures visant la gestion des eaux usagées, la collecte, la décharge et la transformation des déchets, etc.
2. Organiser des évènements de sensibilisation du public, en ciblant plus spécifiquement les jeunes, pour la Journée Mondiale de l'Eau.

4.4.3.4. *Agriculture, élevage et sécurité alimentaire*

1. Vulgariser le principe de la prévention des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique dans les programmes du secteur agricole et de l'élevage.
2. Veiller au respect et au suivi des normes et du calendrier agricole pour la disponibilisation des intrants (semences).
3. Afin de diminuer les pertes agricoles, mettre en place des mécanismes de garantie des marchés rémunères d'écoulement des produits aux producteurs.
4. En collaboration avec les ONG qui mènent des activités au niveau local, organiser des ateliers de formation et sensibilisation des populations sur la mise en œuvre des mesures et le maintien des équipements mis à disposition à travers des projets notamment pour

l'irrigation, le système de drainage urbain, la gestion des systèmes d'eau, conservation des eaux pluviales pour l'arrosage et l'usage ménager, et des structures de stockage agricole.

5. Constituer des greniers de sécurité alimentaires dans les provinces à risque.
6. Renforcer/ Construire des hangars de stockage et conservation des semences au niveau des collines dans les communautés qui en manquent.

4.4.3.5. Aménagement du territoire et urbanisme

1. Renforcer les moyens de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin de :
 - mettre en place la Politique nationale foncière
 - réviser le Code foncier de 1986
 - élaborer le Code de l'Urbanisme et de la Construction
 - actualiser les schémas d'aménagement du territoire existants (Bujumbura et provinces Bubanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi)
 - développer des schémas d'aménagement du territoire dans les autres provinces et dans le milieu rural
 - adopter la Politique Nationale de l'Habitat et de l'Urbanisme
 - actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme
 - élaborer des plans locaux d'aménagement pour la ville de Bujumbura et les villes de l'intérieur.
2. Renforcer le rôle de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en matière de coordination afin que les futurs investissements en infrastructure au Burundi tiennent compte des risques que posent certains aléas tels que les inondations.
3. Soutenir l'introduction d'un système d'assurance contre les calamités naturelles dans le pays et effectuer des visites d'échange Sud-Sud concernant les questions d'assurance avec d'autres pays dans la région.
4. Elaboration, communication et application des normes en matière de conception et de construction couvrant l'ensemble des infrastructures pour s'assurer qu'elles peuvent résister aux calamités naturelles telles que les inondations, les éboulements de terre, les feux de brousse, etc.
5. Renforcer les mécanismes de contrôle, et mettre à disposition des moyens de contrôler les projets de construction et le respect des codes/normes.
6. Initier une campagne sur les « Ecoles sûres ». Etablir une carte d'identité des établissements scolaires avec un minimum de standard de sécurité vis-à-vis des divers aléas naturels. Préparer un plan d'action avec le Ministère de l'éducation pour un renforcement physique (retrofitting) des écoles dans les zones à risque.
7. Initier une campagne sur les « Hôpitaux sûrs ». Etablir une carte d'identité des établissements de santé avec un minimum de standard de sécurité vis-à-vis des divers aléas naturels. Préparer un plan d'action avec le Ministère de la santé pour un renforcement physique (retrofitting) des structures de santé dans les zones à risque.

4.4.3.6. Santé publique

1. Le Ministère de la Santé au niveau central et provincial assure que les services préventifs, curatifs et promotionnels sont utilisés par la population, en particulier les groupes vulnérables, incluant celles à risques de catastrophes naturels (zones d'inondations, sécheresse, feux).
2. Le Ministère de la Santé au niveau central et provincial maîtrise et suit l'évolution des principales maladies transmissibles ainsi que de celles à tendance épidémique suite à des catastrophes naturelles, notamment les inondations.
3. Les capacités des services de santé au niveau local (cliniques communautaires/ collinaires) sont renforcées par à travers la décentralisation du personnel, l'acquisition des équipements, des médicaments pharmaceutiques, mesures préventives de constitution de stocks, intensification de la surveillance épidémiologique.

4.4.3.7. Protection sociale et dimension genre

1. Les populations les plus vulnérables dans les régions affectées par les catastrophes naturelles les plus fréquentes au Burundi utilisent les dispositifs de prévention, d'adaptation, de protection et mettent en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophes.

4.5. Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyogo : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes

Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

4.5.1. Capacités existantes

La réponse aux catastrophes est du ressort de La Direction Générale de la Protection Civile qui est composée de cinq Directions à savoir : la Direction de la Prévention et des Etudes, la Direction de la Planification des Opérations de Secours, la Direction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile, la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non explosés, la Direction de l'Administration et Finances.

Elle dispose aussi, au niveau intermédiaire, de 17 Coordinations Provinciales et compte décentraliser ses services au niveau de la Commune. Le Directeur Général de la Protection Civile assume les fonctions de Président de la Plate Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes, les Coordonnateurs Provinciaux de la Protection Civile sont les Secrétaires des Plates Formes Provinciales tandis que les Coordonnateurs Communaux jouent le rôle de Secrétaires des Plates Formes Communales.

Du côté logistique, la DGPC du Burundi dispose de quelques camions anti-incendie et des voitures légères qui ont été pour la plupart acquis auprès du PNUD, OCHA dans le cadre projets de renforcement de capacités précédentes. Ce nombre reste encore d'autant plus que la plupart des camions dont dispose la DPC sont en panne moteur ou tout simplement le dispositif anti-incendie n'est pas fonctionnel. Lors de l'incendie du marché central, les moyens de la DPC ont été largement dépassés, c'est le camion pré-positionné à l'aéroport de Bujumbura qui été sollicité avec l'appui d'un hélicoptère venu du Rwanda voisin. Le corps des sapeurs-pompiers de Gitega dispose aussi d'un camion incendie. Ces camions peuvent cependant être insuffisants pour couvrir deux urgences simultanées.

La cartographie des capacités logistiques (spécialement pour les services d'urgences et le secteur privé) et celle des éventuels blocages qui pourraient être rencontrés n'existent pas au Burundi, du moins un tel exercice n'a pas été faite dans le cadre de l'élaboration du plan de contingence.

Allocation de ressources/Financement de la réponse aux urgences au Burundi : Le Burundi a fait des efforts importants ces dernières années pour assurer un financement prévisible de la réponse aux catastrophes, en particulier pour la sécurité alimentaire. Un fonds pour la Sécurité Alimentaire existe au niveau du MINAGRI pour permettre le réapprovisionnement en vivres du stock national de sécurité. Il existe également des ressources au niveau du Ministère de la Santé pour répondre aux épidémies (choléra) et autres problèmes de santé publique dans le pays.

4.5.2. Défis et lacunes identifiées

A ce niveau, les plans de contingence des années passées avaient déjà défini la coordination et le mécanisme d'activation de la réponse en cas de catastrophe. Le défi se pose maintenant non

seulement au niveau de la mise à jour du plan, mais aussi de la plateforme dont le manque de capacités à l'heure actuelle ne lui permet pas de s'approprier le plan de contingence et surtout d'assurer son suivi régulier. Pour la mise à jour du PCN, une solution est prévue courant le mois de Juillet 2013 avec l'appui d'OCHA. OCHA apportera aussi un appui en formation si nécessaire au personnel de la plateforme pour s'assurer de la bonne gestion du PCN.

Les défis majeurs identifiés lors de la mission d'évaluation des capacités sont les suivantes :

- La Direction Générale de la Protection Civile du Burundi, ne dispose pas de moyens logistiques adéquates pour répondre de manière efficace aux situations d'urgence et de catastrophes qui surviennent dans le pays. L'incendie du marché central en est une parfaite illustration.
- La formation des agents de Sapeurs Pompiers pose également un sérieux problème, l'Ecole Nationale de Protection Civile existe mais n'est pas du tout fonctionnel par manque de budget et de moyens de fonctionnement.
- La coordination pour la réponse qui est du ressort de la DPC et de la Plateforme nationale reste très mal organisé et des fois une cacophonie entre les acteurs qui ont du mal à bien comprendre leurs rôles et responsabilités en cas d'urgence.
- Il existe plusieurs plans de contingence qui ont été développés par les différentes Agences du Système des Nations Unies et certains partenaires humanitaires. Toutefois ces différents plans de contingence qui existent aux niveaux sectoriels ne sont alignés sur le Plan de Contingence National.
- Il n'existe pas au Burundi un Fond d'urgence exclusivement dédié à la réponse aux Catastrophes. Lors de l'Incendie du marché central le Gouvernement a dû faire un appel auprès des partenaires internationaux présents aux pays et aux citoyens Burundais pour mobiliser des fonds permettant de gérer la situation post incendie et surtout pour venir en aide aux sinistrés.

4.5.3. Recommandations pour le renforcement des capacités

1. **Le système des Nations Unies en consultation avec le gouvernement, harmonisent la coordination pour permettre à tous les acteurs d'avoir une idée claire des différentes responsabilités et des interactions possibles.** Comme évoqué plus haut, la coordination demeure une responsabilité du GoB qui devrait tout mettre en œuvre pour l'organiser (de façon institutionnelle) et allouer les ressources minimum pour qu'elle fonctionne. En outre, cette coordination devrait avoir toute l'attention particulière du gouvernement (priorité) et permettre à tous acteurs de s'y retrouver et apporter leur appui.
2. **Les capacités nationales dans le domaine de la préparation et la réponse aux urgences renforcées.** Mise à jour des plans de contingence existants, promouvoir une culture de la prévention et de la réduction des risques, renforcer les capacités dans le domaine de la gestion de l'information pour la préparation aux urgences.

3. **Appropriation du plan de contingence par tous les acteurs clé concernés**, certaines institutions ou organisations n'en ont pas encore connaissance et ne savent pas quel rôle ils peuvent jouer dans ce plan (par ex. police, Croix-Rouge)
4. **Une fois l'appropriation par les acteurs clé faite, diffusion large du plan de contingence** pour une finalisation avec appui technique des membres du sous-groupe contingence et urgences de la plateforme nationale
5. **Le plan de contingence doit être en adéquation complète avec l'organisation des secours.** Le plan ORSEC tout comme les autres plans de réponse existants devraient intégrer comme des éléments du plan national multirisques.
6. **Organiser des ateliers nationaux de formation sur la RRC et la préparation aux urgences ciblant les plus hautes autorités administratifs** (Ministres, Gouverneurs de provinces, Maires, Directeurs Généraux, etc.) **et les Parlementaires** afin de les sensibiliser sur l'importance de la question mais surtout attirer leur attention sur la nécessité d'intégrer la RRC dans les politiques nationales de développement et de prévoir des allocations budgétaires pour la mise en œuvre des activités.
7. **Appui à la coordination pour la préparation et la réponse des urgences humanitaires : Concertation entre OCHA-EA, l'UNCT et la plateforme pour planifier les formations nécessaires en coordination, en gestion de l'information etc. au profit de tous les acteurs.** En plus du staff qui viendra appuyer la journée de concertation, OCHA enverra un staff en Information Management pour évaluer les besoins en gestion de l'information et préparer des formations.
8. **Développement participatif de plans d'urgence pour les collectivités locales les plus à risque** à travers un processus de consultation visant à élaborer des plans de réponse aux urgences climatiques, telles que les inondations et les sécheresses.
9. **Aider la Direction de la Protection Civile à se doter de moyens logistiques adéquats** (matériel roulant, équipement de sauvetage, etc.) lui permettant de pouvoir répondre efficacement aux urgences et aux catastrophes et à assurer une meilleure coordination des actions de prévention et de réduction des risques. À la suite de l'incendie du marché, plusieurs partenaires se sont manifestés et sont prêts à contribuer à la reconstruction, tous ces efforts doivent donc être coordonnés pour éviter une duplication des efforts.
10. **Appuyer le Gouvernement Burundais à mettre en place un Centre d'Opération d'Urgence, qui sera placée sous la responsabilité de la Direction de la Protection Civile** et dont le rôle majeur sera de coordonner la préparation aux urgences et la réponse en cas de catastrophes. Il s'agira, ainsi, de permettre une rationalisation de la gestion des situations d'urgence ou de catastrophe naturelle au Burundi. Le personnel de secours utilisera cette infrastructure comme un centre de décision, immédiatement effectif, grâce aux matériels entreposés à proximité.
11. **Le fonds de solidarité devrait pouvoir également couvrir des activités d'évaluations rapides** car les acteurs clé de la réponse ont très souvent des limitations importantes pour couvrir les zones touchées

12. **Renforcer et étendre la formation aux secours pour les corps concernés** (police, gendarmerie, autorités locales, membres des comités de secours en utilisant les ressources existantes en synergie (DGPC, Croix-Rouge, etc.)
13. **Renforcer le cadre de concertation entre Les ONGs, la Croix-Rouge Burundaiss et la PN afin qu'elles soient plus impliquées dans les travaux relatifs à la préparation et à la réponse aux urgences.**

*** **